

Étaient présent(e)s : Mesdames et Messieurs : Bertrel Jérémy - Landelle Jérôme - Chauveau Jacky - Mahieu Céline - Le Graet Sylvain - Landelle Jean-Luc - Foucher Stéphane - Foucher Jean-Pierre - Boissinot Nolwenn - Legeay Franck - Lambert Stéphanie - Bellay Jean-Louis - Catillon Didier - Bourgeois Michel - Boulay Christian - Jacques Brault - Sureau Gwénola - Jardin Véronique - Poulain Jean-Marc - Taunais Maryse - Foucault Roland - Chauvin Christophe - Boisseau André - Colin Marie-Pierre - Boizard Bernard -- Bréhin Jean-Claude - Desnoë Stéphane - Sabin Jacques - Cornille Alain

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Gasnier Jérôme - Leveillé Emilie - Gahery Estelle - Seurin Eric donne pouvoir à Foucault Roland - Lambert Paul - Forêt Florence - Cauchois Xavier donne pouvoir à Boulay Christian - Helbert Marie-Claude - Abafour Michel - Lavoué Isabel - Frétygné Cécile -

Secrétaire de séance : Jérémy Bertrel

Assistaient également : Olivier Cottereau, Agathe Fuzeau, Jérôme Marsais, Maryse Renard

ORDRE DU JOUR

I – Procès-verbal du Conseil communautaire du 23 novembre 2021.....	1
II – Développement économique, Urbanisme, Habitat	1
III – Environnement et développement durable.....	4
IV – Eau, Assainissement, Voirie	6
V – Culture – Département de la Mayenne – Convention intercommunale d’appui aux projets culturels de territoire sept 2019-août 2022 – Avenant n°2.....	12
VI – Finances – Département de la Mayenne – Convention intercommunale d’appui aux projets culturels de territoire sept 2019-août 2022 – Avenant n°2.....	13
XII – Personnel	16
VIII – Commande publique – Election des membres de la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP).....	17
IX – Questions diverses	18

I – Procès-verbal du Conseil communautaire du 23 novembre 2021

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Monsieur le Président présente le projet de procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire réuni le 23 novembre 2021.

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide ce procès-verbal.

II – Développement économique, Urbanisme, Habitat

Rapporteur : Jérémy Bertrel, Vice-président

2.1/ CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ECONOMIQUE A MESLAY DU MAINE – DETR DSIL 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (CCPMG) constate ne plus être en mesure de répondre aux demandes de location de bâtiments à vocation économique, le marché privé étant également particulièrement tendu. Pour pallier à cet important déficit, considérant que le développement économique est une constituante importante du développement et de l'attractivité du Territoire du Pays de Meslay-Grez, les élus communautaires souhaitent qu'un nouveau bâtiment économique de 400 m² localisés à Meslay du Maine soit construit en 2022.

En cette année 2022, le Pays de Meslay-Grez, comme les autres intercommunalités de la Mayenne, n'est pas susceptible de percevoir des aides du Département de la Mayenne ni de la Région des Pays de la Loire, le contenu des futurs contrats territoriaux étant en cours de définition. De plus, la crise sanitaire a fortement impacté les coûts de construction. Le coût net pour la collectivité risque d'être particulièrement élevé.

C'est pourquoi, il est proposé de déposer ce dossier dans le cadre de la demande de subvention DETR DSIL 2022 comme priorité n°1 avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses en € et HT		Recettes en €	
Travaux et maîtrise d'œuvre	450 000	DETR DSIL (40%)	180 000
		Autofinancement CCPMG	270 000
TOTAL	450 000	TOTAL	450 000

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le plan de financement susvisé ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents inhérents à ce projet.

2.2.1/ URBANISME – PLUI – INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS – CONVENTION D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER ET DU PAYS DE MESLAY-GREZ – AVENANT N°1

Le Conseil communautaire, réuni le 30 juin 2015, a validé la convention d'association entre les Communautés de communes du Pays de Château-Gontier et du Pays de Meslay-Grez (CCPMG) prenant fin le 31 décembre 2021. Pour rappel, l'objet de cette convention est d'associer ces deux intercommunalités pour le service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (IADS) rendu par le service commun de la CCPMG auprès de ses communes membres, suite au retrait progressif de l'Etat effectif sur le territoire depuis le 1^{er} juillet 2015.

Cette convention prenant fin le 31 décembre prochain, il est proposé d'avenanter cette convention dans les conditions proposées par l'avenant n°1 annexé à la présente note. Les modifications portent sur :

- L'extension du champ d'application pour pouvoir intégrer les outils permettant de traiter par voie numérique les autorisations d'urbanisme ;
- La durée de la convention : du 1^{er} janvier 2022 avec renouvellement annuel avec tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- La modification des moyens humains nécessaires pour remplir cette mission : 0.75 ETP au lieu de 0.5, suite à l'entrée en vigueur du PLUI du Pays de Meslay-Grez ; soit un coût annuel passant de 27 061 € à 42 000 € environ.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique, Urbanisme, Habitat, réunie le 6 décembre dernier, le Conseil communautaire, à l'unanimité , décide de :

- Valider l'avenant n°1 à la convention d'association entre les Communauté de communes du Pays de Château-Gontier et du Pays de Meslay-Grez, annexé à la présente note ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer cet avenant, les éventuels autres avenants et tous documents inhérents à ce dossier.

2.2.2/ URBANISME – PLUI – INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS – HAIES BOCAGERES PROTEGEES – COMMISSION – CREATION ET MEMBRES

Le Conseil communautaire, réuni le 27 avril 2021, a validé le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Le règlement écrit du PLUi au point 3 « Les éléments du patrimoine naturel et écologique protégés au titre L.151-23 du code de l'urbanisme » dispose que :

3. Les éléments du patrimoine naturel et écologique protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

3.1. Les haies bocagères

Les haies identifiées au plan de zonage comme éléments du paysage à protéger en vertu de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme doivent être maintenus au maximum. Dans tous les cas, les projets affectant une haie identifiée au plan de zonage doivent viser les principes d'évitement – réduction – compensation des impacts potentiels.

- Les travaux, ayant pour effet de détruire ou de porter atteinte à ces éléments repérés au plan de zonage doivent faire l'objet d'une autorisation.
- Leur suppression sera autorisée dans le cas de création d'accès nouveaux ou de passage de voies nouvelles, pour le passage des réseaux et équipements techniques d'infrastructures, notamment ceux nécessaires à l'activité agricole, pour un motif d'intérêt général, notamment lié à la sécurité ou lorsque leur état sanitaire le justifie.
- Cette dernière pourra être, soit refusée par la commune, soit autorisée sous réserve de conditions particulières (cf. **COMPENSATION**) validées en amont par la communauté de communes, si les travaux sont de nature à leur porter atteinte de manière irrémédiable.
- Les travaux d'entretien courant de la haie, tels que l'élagage ou la coupe, n'est pas soumis à autorisation ni déclaration au titre du Code de l'Urbanisme.

COMPENSATION

En cas d'autorisation de la suppression d'une haie, en tant que mesure compensatoire, une haie devra être plantée dans les mêmes proportions que celle détruite (linéaire supérieur ou équivalent), de fonctionnalité équivalente et avec des essences locales adaptées aux spécificités du sol.

Dans la mesure du possible et sauf impossibilité technique, la repiplantation devra être réalisée de manière privilégiée sur la même unité foncière où est implantée la haie détruite.

HAIES BOCAGÈRES EN SITE NATURA 2000 :

Conformément à l'article L.414-4 du Code de l'environnement, l'arrachage de haies, identifiées ou non au plan de zonage du PLUi, prévu en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, relève du régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 et est soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

C'est pourquoi, la Commission Développement économique, Urbanisme Habitat propose la création d'une Commission « PLUI - Haies bocagères protégées » et la définition de ses membres afin qu'elle puisse définir, dans les meilleurs délais, les modalités de fonctionnement.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique, Urbanisme, Habitat, réunie le 6 décembre dernier, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la création de la Commission « PLUI – Haies bocagères protégées » ;
- Valider sa composition :
 - o Le Président du Pays de Meslay-Grez ;
 - o Le Vice-président du Pays de Meslay-Grez en charge de l'Urbanisme ;
 - o Le Vice-président du Pays de Meslay-Grez en charge de l'Environnement ;
 - o Le Maire de la Commune concerné par la demande du pétitionnaire souhaitant détruire ou porter atteinte à une ou des haies bocagères protégées ;
 - o La Chambre d'Agriculture de la Mayenne en tant que consulaire ;
 - o Une association environnementale départementale : Mayenne Nature Environnement (MNE)
 - o Une association environnementale locale : Entre Taude et Bellebranche
- Autoriser le Président ou le Vice-président à solliciter ces partenaires afin de constituer cette Commission puis de proposer les règles de fonctionnement de celle-ci
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à ce dossier.

2.3/ PROPOSITION BUDGETAIRE 2022 DE LA COMMISSION – PRESENTATION ET AVIS

La Commission Développement économique, Urbanisme, Habitat, réunie le 6 décembre dernier, a débattu puis formulé des propositions d'actions pour l'année 2022 présentées en annexe.

Les propositions d'actions et budgétaires pour l'année 2022 de la Commission sont présentées au Conseil communautaire, de manière synthétique, et débattues, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).



Rapporteur : Jérôme Landelle, Vice-président

3.1.1/ BUDGET ANNEXE DECHETS 2022 – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Au vu des éléments techniques et financiers provisoires présentés,

Vu l'avis favorable de la Commission collecte, traitement et prévention des déchets réunie le 9 décembre 2021, le Conseil communautaire, à la majorité (1 abstention : Bourgeois Michel), décide de :

- Fixer les tarifs Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme ci-dessous indiqués, à compter du 1er janvier 2022 :

TARIFS REOM 2022	TARIF REOM HT	TARIF REOM TTC
Logements non collectés en porte à porte	123,91 €	136,30 €
Commerces et services non porte à porte	61,67 €	67,84 €
Métiers de bouche non porte à porte	123,37 €	135,70 €
3 maisons de retraite - par lits autorisés	58,00 €	63,80 €
Collèges	938,45 €	1 032,30 €
Bungalow, chalets et villages vacances	41,18 €	45,30 €
Communauté de plus de 5 personnes - par lits autorisés	58,00 €	63,80 €
Salle communale dont la superficie est < 200m ²	185,54 €	204,10 €
Salle communale dont la superficie est > 200m ²	463,00 €	509,30 €
SUPER U	8 037,13 €	8 840,84 €
POINT I BERGAULT	2 804,13 €	3 084,54 €
Commerces et services porte à porte	335,64 €	369,20 €
Métiers de bouche porte à porte	399,18 €	439,10 €

- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à ce dossier.

3.1.2/ BUDGET ANNEXE DECHETS 2022 – INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2022 SOUS RESERVE DU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2022 – CONSULTATION DES ENTREPRISES, SIGNATURE DES MARCHES ET AVENANTS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Au vu des éléments techniques et financiers provisoires présentés concernant les investissements 2022, à savoir :

- Aménagement des espaces propreté pour un montant estimatif de 250 000 € HT (sous réserve de l'obtention de l'aide DSIL)
- Travaux en déchetterie (Meslay-du-Maine) pour un montant estimatif de 40 000 € HT,
- Matériel-équipement pour un montant estimatif de 15 000 € HT,
- Nouvelle carrière pour un montant estimatif de 10 000 € HT,
- Signalétique en déchetteries pour un montant estimatif de 500 € HT,

Vu l'avis favorable de la Commission collecte, traitement et prévention des déchets, réunie le 9 décembre 2021, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les investissements 2022 proposés pour un montant global de 661 081 € HT qui ne seront engagées juridiquement qu'après vote du budget prévisionnel 2022,
- Autoriser le Président ou Vice-Président à lancer les consultations d'entreprises préalablement au vote du budget,
- Autoriser le Président ou Vice-Président à solliciter les demandes de subventions (Etat, Région, Département...) préalablement au vote du budget,
- Autoriser le Président ou Vice-Président à signer les marchés, les avenants éventuels et tous les documents inhérents aux présents dossiers après le vote du budget prévisionnel 2022.

3.1.3/ BUDGET ANNEXE DECHETS 2022 – INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2022 « ACHAT D'UN CAMION DE COLLECTE » SOUS RESERVE DU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2022 – CONSULTATION DES ENTREPRISES, SIGNATURE DES MARCHES ET AVENANTS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Au vu des besoins nécessaires au renouvellement du camion de collecte immatriculé BR-814-ZY,

Au vu de la présentation faite aux membres de la Commission collecte, traitement et prévention des déchets, réunie le 9 décembre 2021, sur la potentialité de l'achat d'un nouveau camion équipé au gaz BIO GNV,

Vu l'avis favorable de la commission, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'achat d'un camion avec l'option d'un équipement au gaz BIO GNV qui sera juridiquement engagé qu'après le vote du budget prévisionnel 2022,

- Autoriser le Président ou Vice-président à lancer la consultation préalablement au vote du budget,
- Autoriser le Président ou Vice-Président à solliciter les demandes de subventions (Etat, Région, Département...) préalablement au vote du budget,
- Autoriser le Président ou Vice-Président à signer les marchés, les avenants éventuels et tous les documents inhérents aux présents dossiers après le vote du budget prévisionnel 2022.

3.2/ CREATION D'ESPACES PROPRETE A SAINT CHARLES LA FORET, LE BURET, PREAUX, BEAUMONT PIED DE BŒUF, BANNES, LA CROPTE, MESLAY DU MAINE – DETR DSIL 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION

Les élus de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (CCPMG) ont fait le choix de développer des espaces propreté composés de point d'apport volontaire pour les déchets recyclables, non recyclables et le carton, en complémentarité avec le développement d'actions préventives, afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Faciliter la démarche des usagers du territoire au quotidien pour contribuer au développement durable et à la préservation des milieux naturels ;
- Permettre le développement écologique du territoire, notamment en améliorant le cadre de vie, en permettant aux usagers de contribuer à la transition énergétique ;
- Contribuer à l'aménagement durable du territoire pour renforcer la mobilité douce, des espaces propreté étant installés dans toutes les Communes, il est possible pour les usagers de réduire leur déplacement et de s'y rendre en utilisant des modes doux ;
- Contribuer à la transition écologique et à la cohésion sociale, ces espaces propreté étant pensé pour permettre l'accès de tous.

En cette année 2022, le Pays de Meslay-Grez, comme les autres intercommunalités de la Mayenne, n'est pas susceptible de percevoir des aides du Département de la Mayenne ni de la Région des Pays de la Loire, le contenu des futurs contrats territoriaux étant en cours de définition. De plus, la crise sanitaire a fortement impacté les coûts. Le coût net pour la collectivité risque d'être particulièrement élevé.

C'est pourquoi, il est proposé de déposer ce dossier dans le cadre de la demande de subvention DETR DSIL 2022 comme priorité n°2 avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses en € et HT		Recettes en €	
Travaux et conteneurs	250 000	DETR DSIL (50%)	125 000
		Autofinancement CCPMG	125 000
TOTAL	250 000	TOTAL	250 000

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le plan de financement susvisé ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents inhérents à ce projet.

3.3/ ACTION DE PREVENTION LIEES A LA REDUCTION DES DECHETS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

Vu les actions de prévention liées à la réduction des déchets engagées sur le Pays de Meslay-Grez, en conformité avec les inscriptions budgétaires,

Vu "l'aide prévention" accordée par le Département de la Mayenne, subventionnant à hauteur de 30 % des équipements, prestations de services, opérations d'animation,

Vu l'avis favorable de la Commission collecte, traitement et prévention des déchets, réunie le 9 décembre 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser le Président ou le Vice-président à demander la subvention concernant l'action "encourager la prévention des déchets" au Conseil Départemental de la Mayenne,
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

3.4/ PROPOSITION BUDGETAIRE 2022 DE LA COMMISSION – PRESENTATION ET AVIS

La Commission collecte, traitement et prévention des déchets, réunie le 9 décembre dernier, a débattu puis formulé des propositions d'actions pour l'année 2022 présentées en annexe.

Les propositions d'actions et budgétaires pour l'année 2022 de la Commission sont présentées au Conseil communautaire, de manière synthétique, et débattues, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

4.1.1/ EAU REGIE – RENOUELEMENT DES BAUX

Le service des eaux du Pays de Meslay Grez loue environ 81 hectares en fermage. Trois de ces baux arrivent à échéance en 2022 :

Commune	Superficie totale	Locataire	Coordonnées locataire	Durée	Date d'échéance	Fermage annuel de base (par hectare)	Harmonisation des tarifs selon validation du conseil communautaire du 26 janvier 2021
SAULGES	5,2312 ha	HOCDE Jean-Luc	La Blandinière 53340 VAL-DU-MAINE	9 ans	01/10/2022	50 €	PP sensibles : 55 € HT 20 % taxe foncière Actualisation annuelle sur l'index de fermage
SAULGES	25,2030 ha	HOUDOIN Jean-François	Les Noës 53340 VAL-DU-MAINE	9 ans	01/10/2022	50 €	F 231 : PP complémentaires : 105 € HT Autres parcelles : PP sensibles : 55 € HT 20 % taxe foncière Actualisation annuelle sur l'index de fermage
LA BAZOUGE-DE-CHEMERÉ	6,5723 ha	GOUGEON Germain	La Raudière 53170 LA BAZOUGE-DE-CHEMERÉ	9 ans	01/01/2022	Parcelle C 183 : 120 € Autres parcelles : 85 €	PP complémentaires : 105 € HT 20 % taxe foncière Actualisation annuelle sur l'index de fermage

Il est proposé de les reconduire en bail de 9 ans suivant l'harmonisation des tarifs validée par le conseil communautaire du 26 janvier 2021 avec indexation annuelle.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement, réuni le 7 décembre 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la reconduction des baux ci-dessus détaillés, avec une durée de 9 ans suivant l'harmonisation des tarifs validée par délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2021 avec indexation annuelle.
- Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

4.1.2/ EAU REGIE – VENTE DU BATIMENT LOCALISE A CHEMERE LE ROI

Lors du transfert de la compétence eau en janvier 2018, le Pays de Meslay Grez a récupéré dans ses actifs l'ensemble immobilier de l'Ex-SIAEP de CHEMERÉ-LE-ROI, situé 6 Rue du Rocher, comprenant :

- Un terrain de 285 m² (parcelle cadastrée section AB n°445) et
- Un bâtiment construit en 2009 cadastré section AB parcelle n°446 (251 m² sur une parcelle totale de 772 m²).

Le service des eaux du Pays de Meslay-Grez n'ayant pas l'utilité du bâtiment, il avait été loué à une entreprise jusqu'en décembre 2020. Depuis, celui-ci est vacant. La Commune de CHEMERÉ-LE-ROI, étant intéressée par cette propriété, se porte acquéreur de celle-ci pour un montant de 130 000 € HT net vendeur.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement du 7 décembre 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la vente de l'ensemble immobilier comprenant une parcelle de 285 m² (cadastrée section AB n°445) et un bâtiment construit en 2009 cadastré section AB parcelle n°446 (251 m² sur une parcelle totale de 772 m²) situés 6 Rue du Rocher à la commune de CHEMERÉ-LE-ROI au tarif de 130 000 € HT net vendeur.
- Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'acte de vente et tous les documents inhérents au présent dossier.

4.1.3/ EAU REGIE – TRAVAUX EN REGIE – REVISION DES TARIFS

Depuis la prise de la compétence eau au 1er janvier 2018, les tarifs des travaux dans le cadre de la régie sont définis par la délibération prise par le Conseil communautaire du 27 mars 2018. Ces derniers n'ont pas été revalorisés depuis.

Il est proposé d'augmenter de 5% chacun des tarifs composant la grille suivante à compter du 1er janvier 2022.

Les tarifs sont présentés HT et soumis à la TVA au taux de 20 % ou taux réduit selon les conditions prévues par le code général des impôts :

TARIFS TRAVAUX EAU		Tarif 2022 HT
DEPLACEMENT DE COMPTEUR Avec terrassement	citerneau polyester	168,00 €
	citerneau polyester grand modèle	347,00 €
	citerneau Isocyl Ø 25 simple	630,00 €
	citerneau Isocyl Ø 25 cpt 15	680,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 cpt 15	690,00 €

	citerneau Isocyl Ø 32 cpt 20	900,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 2 cpt 15	950,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 3 cpt 15	1 040,00 €
DEPLACEMENT DE COMPTEUR Sans terrassement	citerneau polyester	111,00 €
	citerneau polyester grand modèle	294,00 €
	citerneau Isocyl Ø 25 simple	230,00 €
	citerneau Isocyl Ø 25 cpt 15	280,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 cpt 15	290,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 cpt 20	400,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 2 cpt 15	450,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 3 cpt 15	640,00 €
BRANCHEMENTS Forfaitaire avec 7 ml de canalisation Avec terrassement	citerneau polyester	609,00 €
	citerneau polyester grand modèle	851,00 €
	citerneau Isocyl Ø 25 simple	900,00 €
	citerneau Isocyl Ø 25 cpt 15	950,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 cpt 15	960,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 cpt 20	1 070,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 2 cpt 15	1 120,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 3 cpt 15	1 210,00 €
BRANCHEMENTS Forfaitaire avec 7 ml de canalisation Sans terrassement	citerneau polyester	306,00 €
	citerneau polyester grand modèle	425,00 €
	citerneau Isocyl Ø 25 simple	630,00 €
	citerneau Isocyl Ø 25 cpt 15	680,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 cpt 15	690,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 cpt 20	900,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 2 cpt 15	950,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 3 cpt 15	1 040,00 €
Installation d'un 2eme compteur dans les exploitations agricoles	Installation d'un deuxième compteur dans le citerneau existant (suivant possibilité)	189,00 €
CANALISATIONS	Ø 25 ou Ø 32, le ml	8,00 €
	Ø 40 et Ø 50, le ml	11,00 €
	Ø 63, le ml	14,00 €
CITERNEAUX	citerneau polyester	95,00 €
	citerneau polyester grand modèle	258,00 €
	citerneau Isocyl Ø 25 simple	147,00 €
	citerneau Isocyl Ø 25 cpt 15	212,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 cpt 15	220,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 cpt 20	352,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 2 cpt 15	402,00 €
	citerneau Isocyl Ø 32 3 cpt 15	505,00 €
COFFRET encastré	Coffret encastré (exceptionnel) si on ne peut pas déplacer le compteur en citerneau polyester ou coaxial	347,00 €
COUVERCLES	Couvercle métal pour citerneau béton	273,00 €
	Couvercle métal pour citerneau polyester	79,00 €
Traversée de Route Départementale, Voie communale et Chemin rural avec terrassement	Empierrement (GNTB), le ml	42,00 €
	Empierrement (GNTA), le ml	42,00 €
	Enrobé, le ml	32,00 €

Fonçage	Fonçage : au ml	179,00 €
Sable	le ml	2,60 €
Terrain rocheux	le dm/ml	2,50 €
Surprofondeur	Surprofondeur à 1,80 ml (forfait)	60,00 €
	Surprofondeur à 2,50 ml (forfait)	94,00 €
TERRASSEMENT	Terrassement, le ml	6,00 €
	Mise en œuvre empierrement, le ml	6,00 €
	Travaux fond de fossé, le ml	6,00 €
	Sciage de chaussée, le ml	6,00 €
	Evacuation des excédents, le m3	8,50 €
	A titre exceptionnel, refacturation des heures de tractopelle	77,00 €
MISE EN EAU	Mise en eau	32,00 €
REMISE EN EAU	Remise en eau après suppression	105,00 €
COMPTEUR GELE	Compteur gelé	69,00 €
FONTAINERIE	Tarif horaire fontainerie	33,00 €
	Tarif horaire Poids lourds	85,00 €
Fermeture du compteur	Suppression du compteur ou fermeture	53,00 €
Contrôle des installations privées	Branchement sur un puits Non conforme	132,00 €
Fourniture et mise en place de rehausse sur regard polyester	Hauteur 10 cm	79,00 €
	Hauteur 20 cm	100,00 €
	Hauteur 30 cm	111,00 €
<p>Les travaux de réparation générés par une casse sur une conduite principale ou sur un branchement seront facturés aux coûts réels (temps de fontainerie, pièces, heures de terrassement, déplacement, majoration heures supplémentaires, ...)</p>		

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement, réuni le 7 décembre 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les tarifs des travaux eau à compter du 1er janvier 2022 comme présentés ci-dessus.
- Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

4.1.4/ EAU REGIE – ABONNEMENT ET CONSOMMATION BAZOUGERS – TARIFS 2022

Dans le cadre de la fin de Délégation de Service Public avec VEOLIA sur la commune de BAZOUGERS au 31 décembre 2021, les tarifs d'abonnement et de consommation eau doivent être définis pour une application au 1er janvier 2022. Il est proposé au Conseil communautaire d'harmoniser les tarifs de la commune de BAZOUGERS au même titre que ceux de la régie soit une fin d'harmonisation en 2023.

Commune de BAZOUGERS						
Proposition harmonisation des tarifs EAU						
		DSP		Régie		
		VEOLIA (Tarifs 2021) Bazougers		Proposition de Tarifs 2022	Tarifs Harmonisés en 2023	
		Tarifs	Total			
Abonnement	Part CCPMG	28,00 €	58,34 €	DIAM 15/20/30	62,17 €	66,00 €
	Part DSP	30,34 €		DIAM 40 et +	74,17 €	90,00 €
consommation /m3	Part CCPMG	0,32 €	1,13 €	de 1 à 1 000 m3	1,06 €	1,00 €
	Part DSP	0,81 €		de 1 000 à 5 000 m3	1,04 €	0,95 €
				à partir de 5 000 m3	0,86 €	0,60 €

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement, réuni le 7 décembre 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les tarifs d'abonnement et de consommation eau à compter du 1er janvier 2022 comme présentés ci-dessus.
- Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

4.2.1/ EAU DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – CONTRAT DSP AVEC LA SOCIETE STGS - AVENANT

Dans le cadre du transfert de la compétence eau en janvier 2018, le Conseil communautaire avait pris la décision de maintenir les contrats de Délégation de Service Public (DSP) sur les secteurs qui étaient sous ce régime à cette date et jusqu'à échéance des contrats.

L'Ex-SIAEP de GREZ-EN-BOUÈRE avait engagé une DSP avec la société STGS dont le contrat se termine le 31 décembre 2021. Cette DSP comprend les communes de GREZ-EN-BOUÈRE, BOUÈRE et SAINT-BRICE.

Suite à l'absence du Vice-Président Eau en 2021 et afin de statuer sur cette fin de contrat en 2022, il est proposé de le prolonger par un avenant d'une durée d'un an avec les mêmes engagements que le contrat initial, soit une dotation annuelle sur du renouvellement et sur de l'amélioration de 14 435,33 € HT.

- Le remplacement du disjoncteur de tête : 1 500.00 €
- Le remplacement de la porte alu double : 2 353.00 €
- Le remplacement de la porte principale : 1 252.00 €
- Le remplacement des 3 fenêtres : 2 733.00 €
- La mise en place d'un bac de rétention de javel : 295.33 €
- Le déplacement de l'injection de javel : 545.00 €
- La fourniture et la pose de 2 débitmètres : 2 845.00 €
- 52 compteurs à renouveler : 2 912.00 €

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement, réuni le 7 décembre 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la prolongation de la Délégation de Service Public avec STGS par le biais d'un avenant d'une durée d'un an avec les mêmes engagements que le contrat initial, soit une dotation annuelle sur du renouvellement et sur de l'amélioration de 14 435,33 € HT.
- Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant et tous documents inhérents au présent dossier.

4.2.2/ EAU DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – CONTRAT AVEC LES SOCIETES STGS ET SAUR – TARIFS 2022

La Communauté de communes du Pays de Meslay Grez est actuellement engagée avec deux contrats en Délégation de Service Public d'Eau Potable avec les prestataires suivants :

- STGS sur le secteur de l'Ex-SIAEP de GREZ-EN-BOUÈRE qui expire le 31/12/2021 mais qui va être prolongé par le biais d'un avenant d'une durée d'un an
- SAUR sur le secteur de l'Ex-SIAEP de BALLÉE qui expire le 31/12/2025.

Une révision, conforme aux contrats, a été effectuée par les délégataires.

En 2022, le Conseil d'exploitation propose de ne pas changer la part de la Communauté de communes.

		ABONNEMENT				CONSOMMATION				
		2021	2022			2021	2022			
			Part CCPMG	Part DSP			Total	Part CCPMG	Part DSP	Total
DSP GREZ-EN-BOUÈRE STGS	Abonnement Ø 15	85,91 €	40,04 €	47,29 €	87,33 €	De 0 à 200 m3	1,699 €	0,589 €	1,144 €	1,7330 €
	Abonnement Ø 20	96,10 €	40,04 €	57,80 €	97,84 €	De 201 à 1 000 m3	1,622 €	0,589 €	1,065 €	1,6544 €
	Abonnement Ø 40	116,49 €	40,04 €	78,82 €	118,86 €	Plus de 1 000 m3	1,584 €	0,589 €	1,026 €	1,6150 €
	Vente en gros	127,41 €	0,00 €	131,37 €	131,37 €	Vente en gros	0,912 €	0,700 €	0,218 €	0,9180 €
DSP BALLÉE SAUR	Tous compteurs	86,79 €	49,52 €	39,35 €	88,87 €	Tous compteurs	1,561 €	0,841 €	0,761 €	1,6020 €
	Vente en gros	6 305,25 €	2 549,80 €	3 965,04 €	6 514,84 €	Vente en gros	0,608 €	0,102 €	0,534 €	0,6360 €

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement, réuni le 7 décembre 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les tarifs comme présentés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2022.
- Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

4.3.1/ ASSAINISSEMENT REGIE – TRAVAUX EN REGIE – REVISION DES TARIFS

La Communauté de communes du Pays de Meslay Grez est actuellement engagée avec deux contrats en Délégation de Depuis la prise de la compétence assainissement au 1er janvier 2018, les tarifs des travaux dans le cadre de la régie sont définis par la délibération prise par le Conseil communautaire du 27 mars 2018. Ces derniers n'ont pas été revalorisés depuis.

Il est proposé d'augmenter de 5% chacun des tarifs composant la grille suivante à compter du 1er janvier 2022. Les tarifs

sont présentés HT et soumis à la TVA au taux de 20 % ou taux réduit selon les conditions prévues par le code général des impôts :

TARIFS TRAVAUX ASSAINISSEMENT		Tarifs 2022 HT
Traversée de route départementale, voie communale et chemin rural avec terrassement	Empierrement (GNTB), le ml	42,00 €
	Empierrement (GNTA), le ml	42,00 €
	Enrobé, le ml	32,00 €
Fonçage	Fonçage : au ml	179,00 €
Sable	Le ml	2,60 €
Terrain rocheux	Le dm/ml	2,50 €
Surprofondeur	Surprofondeur à 1,80 ml (forfait)	60,00 €
	Surprofondeur à 2,50 ml (forfait)	94,00 €
TERRASSEMENT	Terrassement, le ml	6,00 €
	Mise en œuvre empierrement, le ml	6,00 €
	Travaux fond de fossé, le ml	6,00 €
	Sciage de chaussée, le ml	6,00 €
	Evacuation des excédents, le m3	8,50 €
	A titre exceptionnel, refacturation des heures de tractopelle	77,00 €
FONTAINERIE	Tarif horaire fontainerie	33,00 €
	Tarif horaire Poids lourds	85,00 €
Assainissement	Déplacement du réseau EU avec boîte de branchement (réfection de voirie non comprise) le ml	81,00 €
<p>Les travaux de réparation générés par une casse sur une conduite principale ou sur un branchement seront facturés aux coûts réels (temps de fontainerie, pièces, heures de terrassement, déplacement, majoration heures supplémentaires, ...)</p>		

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement du 7 décembre 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les tarifs des travaux assainissement à compter du 1er janvier 2022 comme présentés ci-dessus.
- Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

4.3.2/ ASSAINISSEMENT REGIE – ABONNEMENT ET CONSOMMATION BAZOUGERS – TARIFS 2022

Dans le cadre de la fin de Délégation de Service Public avec VEOLIA sur la commune de BAZOUGERS au 31 décembre 2021, les tarifs d'abonnement et de consommation assainissement doivent être définis pour une application au 1er janvier 2022.

Il est proposé au Conseil communautaire d'harmoniser les tarifs de la Commune de BAZOUGERS au même titre que ceux de la régie soit une fin d'harmonisation en 2026.

Commune de BAZOUGERS								
Proposition harmonisation des tarifs ASSAINISSEMENT								
		DSP		REGIE				
		VEOLIA (Tarifs 2021) Bazougers		Proposition de Tarifs				Tarifs Harmonisés en 2026
		Tarifs	Total	2022	2023	2024	2025	
Abonnement	Part CCPMG	15,26 €	40,70 €	45,56 €	50,42 €	55,28 €	60,14 €	65,00 €
	Part DSP	25,44 €						
consommation /m3	Part CCPMG	0,408 €	1,372 €	1,32 €	1,26 €	1,21 €	1,15 €	1,10 €
	Part DSP	0,964 €						

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement, réuni le 7 décembre 2021, le Conseil

communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les tarifs d'abonnement et de consommation assainissement à compter du 1er janvier 2022 comme présentés ci-dessus.
- Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

4.3.2/ DISSOLUTION DE LA DSP EAU VEOLIA ET DE LA DSP ASSAINISSEMENT VEOLIA ET TRANSFERTS DIRECTS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ BUDGET ANNEXE EAU REGIE ET ASSAINISSEMENT REGIE DES BIENS, DES ACTIFS, DES PASSIFS, DES CONTRATS AFFECTES A LA DSP EAU VEOLIA

Dissolution la DSP Eau VEOLIA et transferts directs à la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez budget annexe Eau Régie des biens, des actifs, des passifs, des contrats affectés à la DSP Eau VEOLIA

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3112-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 53-2021-032 en date du 30 juin 2021 des statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du 17 juillet 2017 et du 24 avril 2018 portant sur le transfert de compétence eau potable et assainissement collectif créant les budgets annexes eau régie et assainissement régie ;

Vu le contrat de Délégation de Service Public par lequel la communauté de communes du Pays de Meslay Grez (ex SIAEP D'ARGENTRE SUD) a été confié à compter du 1er janvier 2016 la gestion du service d'eau potable à la société VEOLIA Eau - Compagnie Générale des Eaux pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Considérant, qu'en conséquence, la Communauté de communes – budget annexe Eau Régie reprendront dès le 1er janvier 2022, l'ensemble de l'actif, du passif et des résultats de la partie issue du SIAEP d'Argentré Sud (Partie commune de Bazougers), budget annexe Eau DSP

Considérant l'absolue nécessité de continuité du service ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement, réuni le 7 décembre 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le principe, à compter du 1er janvier 2022, du transfert direct de l'actif et du passif de la partie DSP du service d'eau potable de la société VEOLIA Eau - Compagnie Générale des Eaux commune de Bazougers issu du SIAEP d'Argentré Sud à la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez au budget annexe Eau régie
- Valider, à compter du 1er janvier 2022, le transfert partiel des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Eau DSP constatés au 31 décembre 2021 au budget annexe Eau Régie.
 - o Les résultats repris comprendront les résultats issus du SIAEP d'Argentré Sud (Partie commune de Bazougers) liées à la DSP VEOLIA Eau - Compagnie Générale des Eaux ;
 - o Concernant les dépenses communes (Charges de personnel, Assurances) la clé de répartition est la suivante : 20% DSP Véolia (Commune de Bazougers), 40% DSP STGS (Commune de Grez en Bouère) et 40% DSP Saur Val du Maine (Ballée) ;
 - o Les résultats seront détaillés sur le PV de transfert ;
- Valider le transfert en pleine propriété des biens meubles et immeubles, à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez budget annexe Eau Régie, biens nécessaires à l'exercice de la compétence Eau à compter du 1er janvier 2022, par la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez. Ces biens seront répertoriés sur les procès-verbaux de transfert ;
- Autoriser le Président à signer les procès-verbaux de transfert ainsi que tout document y afférent ;
- Décider d'intégrer à compter du 1er janvier 2022 la partie du budget annexe Eau DSP issu du SIAEP d'Argentré Sud (Partie commune de Bazougers) au budget annexe Eau Régie disposant d'une régie à autonomie financière
- Charger le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dissolution la DSP Assainissement VEOLIA et transferts directs à la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez budget annexe Assainissement régie des biens, des actifs, des passifs, des contrats affectés à la DSP Assainissement VEOLIA

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3112-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 53-2021-032 en date du 30 juin 2021 des statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du 17 juillet 2017 et du 24 avril 2018 portant sur le transfert de compétence eau potable et assainissement collectif créant les budgets annexes eau régie et assainissement régie

Vu le contrat de Délégation de Service Public par lequel la communauté de communes du Pays de Meslay Grez (ex SIAEP D'ARGENTRE SUD) a été confié à compter du 1er janvier 2016 la gestion du service d'assainissement collectif à la société VEOLIA Eau - Compagnie Générale des Eaux pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Considérant, qu'en conséquence, la Communauté de communes – budget annexe Assainissement Régie reprendra dès le 1er janvier 2022, l'ensemble de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe assainissement DSP dissous au 31 décembre 2021 :

Considérant l'absolue nécessité de continuité du service ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement, réuni le 7 décembre 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le principe de la dissolution du budget annexe Assainissement DSP issu du SIAEP d'Argentré Sud (Partie commune de Bazougers), à compter du 31 décembre 2021.
- Valider le principe, à compter du 1er janvier 2022, du transfert direct de l'actif et du passif de la partie DSP du service d'assainissement collectif de la société VEOLIA Eau - Compagnie Générale des Eaux commune de Bazougers issu du SIAEP d'Argentré Sud à la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez au budget annexe Assainissement Régie
- Valider, à compter du 1er janvier 2022, le transfert intégral des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Assainissement DSP constatés au 31 décembre 2021 au budget annexe Assainissement Régie
- Valider le transfert en pleine propriété des biens meubles et immeubles, à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez budget annexe Assainissement Régie, biens nécessaires à l'exercice de la compétence Assainissement à compter du 1er janvier 2022, par la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez. Ces biens seront répertoriés sur les procès-verbaux de transfert. De plus les biens classés aux comptes 217 seront transférés aux comptes 215 lors du transfert.
- Accepter le transfert des restes à réaliser de l'opération suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES							
Art	Opération	Libellé	REALISE 2020	BP 2021	REALISE 2021	TOTAL 2021	RAR 2021
2031	402	Etude pour optimisation STEP Bazougers		40 000,00 €		- €	39 725,00 €

le marché étant notifié le 01/09/2020 à l'entreprise Jean LOUVEL pour un montant de 39 725.00€, ces dépenses d'investissement seront transférées au budget annexe Assainissement régie dès le 1er janvier 2022.

- Autoriser le Président à signer les procès-verbaux de transfert ainsi que tous documents y afférents
- Décider d'intégrer à compter du 1er janvier 2022 le budget annexe Assainissement DSP issu du SIAEP d'Argentré Sud (Partie commune de Bazougers) dissous au 31 décembre 2021 au budget annexe Assainissement Régie disposant d'une régie à autonomie financière depuis 1er janvier 2018.
- Charger le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.4/ EAU REGIE – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DU BURET – AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – TRAVAUX ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Bourg du Buret, la Commune va intervenir sur le réseau d'eau pluviale et l'enfouissement des réseaux. La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez va également réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable.

Afin d'optimiser le phasage des travaux et dans l'objectif qu'une même entreprise soit retenue pour ces travaux, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le principe de la signature d'une convention de groupement de commande avec la Commune du Buret ;
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer la convention, les avenants éventuels et tous les documents inhérents au présent dossier.

4.5/ EAU REGIE ET ASSAINISSEMENT REGIE – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE BAZOUGERS – RUE DE FORCE – TRAVAUX ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Forcé à Bazougers, la Commune va intervenir sur le réseau d'eau pluviale et l'enfouissement des réseaux. La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez va également réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable.

Afin d'optimiser le phasage des travaux et dans l'objectif qu'une même entreprise soit retenue pour ces travaux, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le principe de la signature d'une convention de groupement de commande avec la Commune de Bazougers ;
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer la convention, les avenants éventuels et tous les documents inhérents au présent dossier.

4.6 / PROPOSITION BUDGETAIRE 2022 DE LA COMMISSION – PRESENTATION ET AVIS

La Commission Eau Assainissement Voirie, réunie le 7 décembre dernier, a débattu puis formulé des propositions d'actions pour l'année 2022 présentées en annexe.

Les propositions d'actions et budgétaires pour l'année 2022 de la Commission sont présentées au Conseil communautaire, de manière synthétique, et débattues, préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Dans le cadre de la convention intercommunale d'appui aux projets culturels de territoire 2021-2022, il est proposé au Conseil communautaire de valider l'avenant n°2, joint en annexe, et d'autoriser le Président ou le Vice-président à la signer. Il a pour objet de :

- Définir les modalités d'attribution et de versement de l'ensemble des subventions à l'école de musique, au réseau de lecture, à la saison de territoire,
- Valider la participation financière sous forme de subvention aux Nuits de la Mayenne.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider l'avenant n°2, joint en annexe,**
- **Autoriser le Président ou le vice-Président à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Mayenne,**
- **Valider le versement sous forme de subvention à hauteur de 4.200 € pour les Nuits de la Mayenne à l'association Mayenne culture.**

VI – Finances

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

6.1.1 / BUDGET PRINCIPAL – DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)

La DSC est un outil de solidarité facultatif qui est à la disposition des intercommunalités au profit de leurs Communes membres. Elle répond à une volonté de péréquation et d'équité dans la répartition des ressources et des charges au sein des territoires intercommunaux.

Au moment de son institution sur le territoire en 2003, son montant et sa répartition entre les Communes sont inchangés, excepté en 2020. En effet, suite à la crise sanitaire, le Conseil communautaire a décidé que les Communes participent au financement du Fonds Local d'Urgence (FLU) octroyé aux entreprises en 2020 à hauteur de 50 % du reste à charge.

La Loi de finances initiale pour 2020 (loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019) a modifié les règles de répartition de la DSC désormais définies par l'article L.5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). A compter de 2021, cette dotation, facultative pour les Communautés de communes et les communautés d'agglomération, doit être ainsi répartie :

- ✓ Les critères de droit commun (l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI à fiscalité propre et potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI à fiscalité propre) doivent être majoritaires et représenter au moins 35% de la répartition totale de l'enveloppe ;
- ✓ Ces critères de droit commun doivent être pondérés par la population communale dans la population totale de l'EPCI ;
- ✓ Des critères complémentaires peuvent être choisis par le Conseil communautaire, mais ils doivent avoir pour objectif de réduire les disparités de ressources et de charges entre les Communes.

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 novembre 2020 ;

Aux termes de l'article L.5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire d'une Communauté de Communes soumise au régime de fiscalité unique peut, de manière facultative, instituer et verser une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à ses communes membres. Le Conseil de Communauté doit alors adopter une délibération à la majorité des deux tiers de ses membres ;

La loi de finances 2020 ayant apporté des modifications au cadre juridique des DSC, le Conseil Communautaire avait décidé, lors du conseil communautaire du 24 novembre 2020 de reconduire, à titre exceptionnel, pour l'année 2020, la répartition des montants de la DSC 2019 ajustés de l'impact des aides entreprises 2019 réellement versées et de définir courant 2021 (dans le cadre du travail sur le projet de territoire, des pactes de gouvernance et de fiscalité) la nouvelle répartition de la DSC pour être conforme avec la loi.

Une partie des membres du Bureau, réunie le 9 décembre 2021, a formulé la proposition suivante relative à la DSC :

- Enveloppe globale : 142 708.00 €
- Critères de répartition :
 - o 28 % potentiel fiscal par habitants : Insuffisance de potentiel fiscal par hab. au regard la moyenne pondérée par la population DGF
 - o 35 % revenus par habitants : Ecart de revenu par hab. à la moyenne pondérée par la population DGF
 - o 34 % population DGF
 - o 3 % effort fiscal : Ecart effort fiscal à la moyenne pondérée par la population DGF

Le tableau suivant récapitule la proposition des montants DSC 2021 par Commune et rappelle les anciens montants :

Nom	DSC - Potentiel fiscal	DSC - Revenu par hab	DSC - Population DGF	DSC - Effort fiscal	TOTAL DSC 2021	Montant DSC 2019	différence 2021/2019
ARQUENAY	1 927 €	2 310 €	2 269 €	187 €	6 693 €	5 123 €	1 569 €
VAL DU MAINE	1 842 €	3 685 €	3 303 €	272 €	9 102 €	7 704 €	1 398 €
BANNES	408 €	443 €	441 €	32 €	1 324 €	1 070 €	254 €
BAZOUGE-DE-CHEMERE	1 742 €	1 783 €	1 808 €	153 €	5 486 €	4 004 €	1 482 €
BAZOUGERS	2 742 €	3 934 €	3 741 €	312 €	10 730 €	10 069 €	660 €
BEAUMONT-PIED-DE-BOEUF	555 €	669 €	693 €	49 €	1 966 €	1 995 €	- 29 €
BIGNON-DU-MAINE	1 124 €	1 091 €	1 128 €	108 €	3 451 €	2 559 €	893 €
BOUERE	3 379 €	4 274 €	3 797 €	341 €	11 791 €	13 150 €	- 1 359 €
BURET	959 €	1 183 €	1 061 €	82 €	3 285 €	5 700 €	- 2 415 €
CHEMERE-LE-ROI	1 483 €	1 292 €	1 482 €	141 €	4 399 €	3 478 €	921 €
COSSE-EN-CHAMPAGNE	1 071 €	1 362 €	1 247 €	104 €	3 784 €	3 057 €	727 €
CROPTE	646 €	698 €	766 €	58 €	2 168 €	2 159 €	9 €
GREZ-EN-BOUERE	2 757 €	3 899 €	3 462 €	296 €	10 414 €	13 075 €	- 2 661 €
MAISONCELLES-DU-MAINE	1 518 €	1 586 €	1 764 €	152 €	5 020 €	3 796 €	1 224 €
MESLAY-DU-MAINE	6 604 €	10 057 €	9 817 €	1 020 €	27 498 €	35 305 €	- 7 808 €
PREAUX	503 €	505 €	597 €	40 €	1 645 €	4 228 €	- 2 583 €
RUILLE-FROID-FONDS	1 930 €	2 080 €	2 023 €	171 €	6 204 €	3 930 €	2 274 €
SAINT-BRICE	1 883 €	1 900 €	1 871 €	146 €	5 800 €	4 218 €	1 582 €
SAINT-CHARLES-LA-FORET	746 €	752 €	779 €	60 €	2 338 €	4 356 €	- 2 019 €
SAINT-DENIS-DU-MAINE	1 370 €	1 301 €	1 476 €	123 €	4 270 €	2 796 €	1 474 €
SAINT-LOUP-DU-DORAT	1 255 €	1 450 €	1 204 €	112 €	4 021 €	3 623 €	398 €
VILLIERS-CHARLEMAGNE	3 515 €	3 694 €	3 791 €	321 €	11 321 €	7 312 €	4 009 €
TOTAL	39 958 €	49 948 €	48 521 €	4 281 €	142 708 €	142 708 €	0 €

Vu la proposition du Bureau, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de débattre de cette proposition :

- Fixer le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire à 142 708.01 € pour l'année 2021 et suivantes ;
- Approuver les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire tels que définis ci-dessus pour l'années 2021 et les années suivantes en fonction de l'évolution des différents critères
- Valider le tableau ci-dessus définissant le montant de Dotation de Solidarité Communautaire par Commune pour 2021. Pour les années suivantes, les valeurs des critères puis le montant par Commune seront mis à jour chaque année.
- Préciser que l'article des statuts de la Communauté de communes relatif à la DSC non conforme à la loi et ne devant pas figurer aux statuts est caduque et sera supprimé lors de la prochaine modification statutaire ;
- Autoriser le Président à signer tous document inhérent au présent dossier.

6.1.2 / BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE (DM) N°6

La participation Nuit de la Mayenne a été inscrite au budget au compte 6232 mais cette participation doit être versée sous forme de subvention par conséquent à l'article 6574.

De plus, il convient d'ajuster la subvention d'équilibre CIAS de + 15 932€ soit une subvention totale de 60 034.00 € (Subvention d'équilibre prévisionnelle 40 267 € MARPA et 19 767€ CIAS)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6232	Fête et cérémonie		-4 200.00€
6574	Subventions		4 200.00€
657362	Subvention équilibre CIAS		15 932.00€
022	Dépenses imprévues		-15 932.00€
Total de la décision modificative n°6/21		0.00€	0.00€
Pour mémoire Budget Primitif 2021		8 245 394.34 €	8 245 394.34 €
Pour mémoire décision modificative n° 1 2 3 4 et 5		201 334,00 €	201 334,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 446 728.34€	8 446 728.34€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la décision modificative n°6 du budget PRINCIPAL telle que présentée ci-dessus ;
- Valider le versement d'une subvention maximum de 60 034.00 € au budget annexe CIAS (dont 40 267.00€ MARPA) ;
- Décider de verser la somme de 4 200.00 € à l'Association Mayenne Culture ;
- Autoriser le Président à signer tous document inhérent au présent dossier.

6.2 / BUDGET ANNEXE CLOS MACE – DECISION MODIFICATIVE (DM) N°1

Il convient de prendre en compte financièrement l'ajustement de la subvention d'équilibre de + 4 400€

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
605	Travaux		4 100.00€
74758	Subvention d'équilibre	4 400.00€	
7133	Variation de stocks	-300.00€	
Total de la décision modificative n°1/21		4 100.00€	4 100.00€
Pour mémoire Budget Primitif 2021		272 942.62€	272 942.62€
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		277 042.62€	277 042.62€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
3355	Travaux Stocks		-300.00€
168758	Avance		300.00€
Total de la décision modificative n°1/21		0.00€	0.00€
Pour mémoire Budget Primitif 2021		193 328.39€	193 328.39€
Pour mémoire décision modificative n°			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		193 328.39€	193 328.39€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la décision modificative n°1 du budget annexe ZA CLOS MACE telle que présentée ci -dessus,
- Autoriser le Président à signer tous document inhérent au présent dossier.

6.3 / BUDGET ANNEXE TOURISME – DECISION MODIFICATIVE (DM) N°1

Il convient de prendre en compte financièrement les points suivants :

- Amortissement d'une subvention de 4 621 .31€ (pour logiciel Baludik)
- Ajustement des dépenses de frais de personnel + 4 000€

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
61551	Matériel roulant		- 3 000.00€
615228	Entretien de bâtiment		-1 000.00€
6215	Personnel affecté par la collectivité		4 000.00€
777	Reprises subvention	4 622.00€	
023	Virement à la section d'investissement		4 622.00€
Total de la décision modificative n°1/21		4 622.00€	4 622.00€
Pour mémoire Budget Primitif 2021		590 328.00 €	590 328.00 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		594 950.00€	594 950.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
13912	Reprises subvention		4 622.00€
021	Virement de la section de fonctionnement	4 622.00€	
Total de la décision modificative n°1/21		4 622.00€	4 622.00€
Pour mémoire Budget Primitif 2021		408 861.29 €	408 861.29 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		413 483.29€	413 483.29€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la décision modificative n°1 du budget annexe TOURISME telle que présentée ci -dessus,
- Autoriser le Président à signer tous document inhérent au présent dossier.

6.4 / BUDGET ANNEXE DECHETS – DECISION MODIFICATIVE (DM) N°2

Il convient de prendre en compte financièrement les points suivants :

- Ajustement de l'article 60622- Carburants : +9 000€
- Ajustement de l'article 611 -Prestations de service + 30 000€
- Ajustement de l'article 61551 – Réparation Véhicule + 11 000€

Ces dépenses seront équilibrées par des recettes 7078 - Autres marchandises qui sont supérieures au BP 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
7078	Autres marchandises	50 000.00€	
60622	Carburants		9 000.00€
61551	Entretien matériel roulant		11 000.00€
611	Prestations de service		30 000.00€
Total de la décision modificative n°2/21		50 000.00€	50 000.00€
Pour mémoire Budget Primitif 2021		1 435 204.11€	1 435 204.11€
Pour mémoire décision modificative n° 1		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 485 204.11€	1 485 204.11€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la décision modificative n°2 du budget annexe DECHETS telle que présentée ci-dessus,
- Autoriser le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

XII – Personnel

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

7.1 / ASSURANCE STATUTAIRE POUR LES AGENTS CNRACL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ, EXCEPTES LES AGENTS DE LA MARPA – AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC L'ASSUREUR GROUPAMA CENTRE-MANCHE ET LE COURTIER SIACI SAINT HONORE ET AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 53

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération en date du 18/12/2018 autorisant Monsieur le Président à adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24/11/2020 autorisant le Président à signer l'avenant actant la revalorisation tarifaire à compter du 1er janvier 2021,

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Mayenne (tranche conditionnelle, 20 agents CNRACL et plus) Considérant qu'à l'issue de la troisième année du contrat, la sinistralité au contrat s'est dégradée et que pour préserver l'équilibre du contrat d'assurance statutaire l'assureur Groupama Centre Manche, porteur du risque, a signifié au Centre de Gestion de la Mayenne la nécessité d'une revalorisation des conditions tarifaires au 1er janvier 2022 comme suit :

Garanties actuelles :

- Agents immatriculés à la CNRACL
- Taux : 6,98 %
- Décès, Accident du travail et Maladie professionnelle (sans franchise), Maladie ordinaire (franchise de 15 jours fermes), Longue maladie / Longue durée (sans franchise), Maternité/Paternité/Adoption.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de la dégradation financière du contrat et de la proposition de revalorisation tarifaire pour la dernière année du contrat groupe d'assurance statutaire 2019-2022 ;
- Autoriser Monsieur le Président à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire auprès de l'assureur Groupama Centre Manche et le courtier SIACI SAINT HONORE :

7.2 / ASSURANCE STATUTAIRE POUR LES AGENTS CNRACL DE LA MARPA DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ, –

AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC L'ASSUREUR GROUPAMA CENTRE-MANCHE ET LE COURTER SIACI SAINT HONORE ET AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 53

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le contrat d'assurance n° 611442631F/2238 pour les agents de la MARPA affiliés à la CNRACL,
Le contrat d'assurance statutaire court depuis le 1er janvier 2019.

Le personnel de la MARPA de BALLEE-VAL DU MAINE a été transféré à la CC du Pays de MESLAY-GREZ le 1er mai 2019.
Le contrat initial MARPA a été conservé avec les conditions suivantes :

- Agents CNRACL
- Taux : 4,73 %
- Décès, accidents du travail et maladies professionnelles, congés de longue maladie et maladie longue durée, maternité, paternité et adoption sans franchise
- Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt avec annulation de la franchise pour tous les arrêts supérieurs à 60 jours

Le marché de la tranche ferme prévoyait un maintien des taux pendant 4 ans. Or, compte tenu de l'économie générale du marché et des résultats dégradés, l'assureur GROUPAMA n'est plus en capacité de maintenir ce taux pour l'année 2022.

Après négociations avec GROUPAMA, le Centre de Gestion a réussi à contenir l'augmentation du taux à 10 % pour 2022 avec un remboursement des indemnités journalières à 80 % au lieu de 100 % appliqués jusqu'à présent (les frais liés aux accidents du travail et maladies professionnelles resteront remboursés en totalité).

Le Centre de Gestion a décidé de contenir également les frais de gestion en maintenant dans la formule de calcul le taux de cotisation 2021 de l'assureur afin de ne pas impacter plus encore le montant à payer de la collectivité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de la revalorisation tarifaire de 10 % pour 2022 avec un remboursement des indemnités journalières à 80 % et le maintien des frais de gestion avec le CDG dans la formule de calcul avec le taux de cotisation 2021 de l'assureur
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de gestion du CDG 53 et l'avenant au contrat d'assurance GROUPAMA

VIII – Commande publique – Election des membres de la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP)

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles D.1411-3 à D.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2021, fixant les conditions de dépôt des listes,

La Commission sera présidée par le Président qui souhaite, par arrêté de délégation, désigner Christian BOULAY, en tant que Président suppléant de cette Commission

Une liste complète a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre FOUCHER	Jean-Marc POULAIN
Roland FOUCAULT	André BOISSEAU
Jacques SABIN	Jean-Louis BELLAY
Jérôme LANDELLE	Paul LAMBERT
Marie-Claude HELBERT	Jérémy BERTREL

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection des membres dans les conditions réglementaires.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Procéder à l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public,
- Constater qu'une ou plusieurs listes, constituées en vue de l'élection des membres de la commission prévue par les dispositions susvisées, ont été régulièrement déposées et enregistrées, conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération du 23 novembre 2021,
- Décider de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission, conformément à la réglementation,
- Elire les membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public conformément à la liste

déposée ci-dessous

- Autoriser le Président à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

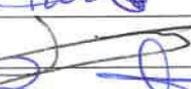
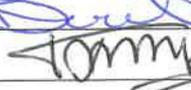
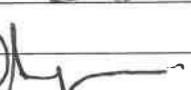
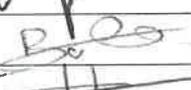
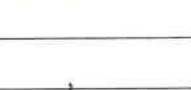
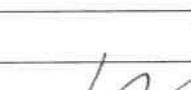
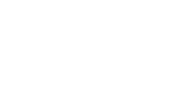
IX – Questions diverses

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Au regard du contexte sanitaire, le Président précise qu'il n'est pas possible, pour la deuxième année, d'organiser un moment de convivialité, ce avec beaucoup de regret. Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 20h25

Procès-Verbal du conseil communautaire du 21 décembre 2021
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	BERTREL	Jérémy	
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme	
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	
BOUERE	MAHIEU	Céline	
BOUERE	LE GRAET	Sylvain	
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane	
GREZ EN BOUERE	FOUCHER	Jean-Pierre	
GREZ EN BOUERE	BOISSINOT	Nolwenn	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck	
LA CROPTE	LAMBERT	Stéphanie	
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	
LE BURET	CATILLON	Didier	
MAISONCELLES DU MAINE	BOURGEAIS	Michel	
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian	
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques	
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola	
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique	
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse	
PREAUX	FOUCAULT	Roland	
RUILLE FROID FOND	CHAUVIN	Christophe	
SAINT BRICE	BOISSEAU	André	
SAINT CHARLES LA FORET	COLIN	Marie-Pierre	
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	DESNOE	Stéphane	
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain	

AVENANT N°1



A LA CONVENTION D'ASSOCIATION
PASSEE ENTRE

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE CHATEAU-GONTIER (CCPCG)**

ET

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE MESLAY-GREZ (CCPMG)**

Le 01/11/2021

Le présent avenant est contracté entre les soussignés :

La communauté de Communes du Pays de Château-Gontier (CCPCG) composée des communes de :

BIERNE-LES-VILLAGES, CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE, CHATELAIN, CHEMAZE, COUDRAY, DAON, FROMENTIERES, GENNES-LONGUEFUYE, HOUSSAY, LA ROCHE-NEUVILLE, MARIGNE-PEUTON, MENIL, ORIGNE, PEUTON, PREE-D'ANJOU, SAINT-DENIS-D'ANJOU,

Représentée par son Président, Monsieur Philippe HENRY, dûment mandaté à l'effet des présentes par une délibération du Bureau Communautaire en **date du 7 décembre 2021**, dont un extrait va demeurer annexé aux présentes après mention.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (CCPMG) composée des communes de :

ARQUENAY, BANNES, BAZOUGERS, LA BAZOUGE DE CHEMERE, BEAUMONT-PIED DE BŒUF, LE BIGNON-DU-MAINE, BOUERE, LE BURET, CHEMERE-LE-ROI, COSSE-EN-CHAMPAGNE, LA CROPTÉ, GREZ-EN-BOUERE, MAISONCELLES DU MAINE, MESLAY-DU-MAINE, PREAUX, RUILLE-FROID-FONDS, SAINT-BRICE, SAINT-CHARLES LA FORET, SAINT-DENIS DU MAINE, SAINT-LOUP DU DORAT, VAL DU MAINE, VILLIERS-CHARLEMAGNE,

Représentée par son Président, Monsieur Jacky CHAUVEAU dûment mandaté à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Communautaire **en date du XXX 2021**, dont un extrait va demeurer annexé aux présentes après mention.

EXPOSE PREALABLE

Suite aux désengagements des services de l'Etat de l'instruction des autorisations du droit des sols pour la totalité des communes du Sud Mayenne à compter du 1^{er} janvier 2015, les communes ont dû prendre à leur charge cette tâche pour les autorisations relevant de leur territoire.

Les Communautés de Communes des Pays de Craon & Meslay-Grez ont respectivement créé un service commun d'instruction entre leurs EPCI et leurs communes membres.

Dans un souci de bonne gestion et organisation, la CCPMG a décidé de solliciter la CCPCG afin qu'elle exerce pour le compte des communes de la CCPMG, les prestations d'instruction des autorisations d'urbanisme auprès de ses communes membres.

La convention initiale a été signée en 2015. Elle arrive à expiration le 31 décembre 2021 et se doit donc d'être prorogée.

Par ailleurs, depuis la signature de la convention initiale, le contexte territorial concernant les autorisations d'urbanisme a évolué et nécessite une adaptation des ressources humaines allouées à la CCPMG. En outre, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme entre en vigueur en 2022.

L'objectif de cet avenant est donc de modifier la convention initiale dans les conditions prévues à l'article 11-3, qui autorise que « la présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par toutes les parties » et notamment sur les points suivants :

- ❖ Prorogation de la convention actuelle qui devait arriver initialement à échéance le 31 décembre 2021 ;
- ❖ Ajustements du nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) pour la réalisation des missions objets de la présente convention, et donc du montant de prise en charge annuelle de la prestation ;
- ❖ Intégration de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme pour les communes concernées ;

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1 – Modification de l'article 3 à propos du champ d'application de la convention.

- ✂ Les dispositions du présent article restent inchangées et sont complétées par un point 3-3 intitulé « Outils mis à dispositions des communes » rédigé comme suit :

« Dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, les services de la CCPCG s'engagent à déployer pour le compte des communes de la CCPMG qui en font la demande, les outils permettant de traiter par voie numérique les autorisations d'urbanisme ».

2 - Modification de l'article 11 à propos de la durée de la convention.

- ✂ Dans le point 11-2 intitulé « renouvellement », la phrase suivante :

« La présente convention se renouvelle annuellement du 1^{er} janvier 2017 par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2021 ».

Est complétée par la phrase qui suit :

« Les modalités de renouvellement de la présente convention sont prorogées. Le présent contrat se renouvelle donc annuellement à compter du 1^{er} janvier 2022 par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2027 ».

- ✂ Dans le point 11-4-1 intitulé « résiliation », les modalités de rupture de la convention par une des parties restent applicables en l'état et ce, jusqu'à la nouvelle arrivée à échéance de la convention, au 31 décembre 2027 conformément au présent avenant.
- ✂ Les autres dispositions de cet article restent inchangées.

3 - Modification de l'article 13 à propos des conditions financières.

3.1 – Modification du point 13-2 : « Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) »

- ✂ Dans le point 13-2 intitulé « Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) », la phrase suivante :

« Les parties évaluent à 0.5 ETP les moyens humains nécessaires pour faire face aux missions décrites au sein de la présente convention ».

Est modifiée comme suit :

« Les parties évaluent à 0.75 ETP les moyens humains nécessaires pour faire face aux missions décrites au sein de la présente convention ».

- ✂ Dans le point 13-3 intitulé « Prise en charge annuelle », la référence à « 0.5 ETP » multiplié par le montant de prise en charge annuelle est remplacée par « 0.75 ETP ».

ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 après approbation par chacune des parties, et à condition qu'il acquiert force exécutoire par envoi en préfecture.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile comme indiqué à l'en-tête dans leur désignation.

ATTIBUTION DE JURIDICTION

Par ailleurs les litiges susceptibles de naître de l'exécution de la présente convention seront susceptibles d'être portés, sur l'initiative de la partie la plus diligente, devant les tribunaux du ressort duquel dépend la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

FAIT A CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE LE XXX 2021

Avenant établi sur 6 pages dont une page de garde, sans rature ni surcharge,
en 3 exemplaires originaux dont :

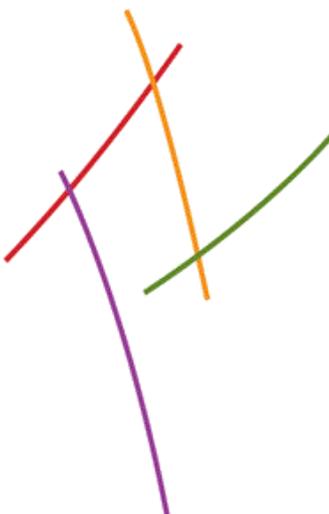
Un remis à chacune des parties,
Un adressé au Trésorier de la Collectivité.

Pour la CCPCG,
Le Président,

Pour la CCPMG,
Le Président,

Philippe Henry.

Jacky Chauveau.



Commission Economie – Habitat – Urbanisme

Ordre du jour du 6 décembre 2021

- Economie : Orientations budgétaires
- OPAH
- Questions diverses



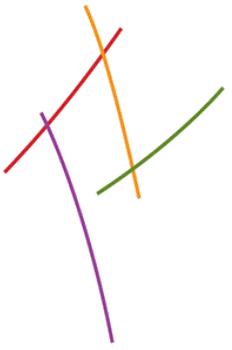
Développement
économique et
attractivité du
territoire

Accompagnement des porteurs de projets et
soutien au développement des entreprises

Gestion et développement de l'offre foncière et
immobilière

Dynamiser, animer et promouvoir le territoire
dans une perspective de développement
économique





En plus du développement économique, penser le développement globalement

Penser l'aménagement du territoire

L'aménagement de manière stratégique : le SCOT

- Evaluation en 2022
- Proposition de maintien en vigueur ou révision partielle ou complète à l'échelle du Pays de Meslay-Grez

L'aménagement de manière opérationnelle : le PLUI

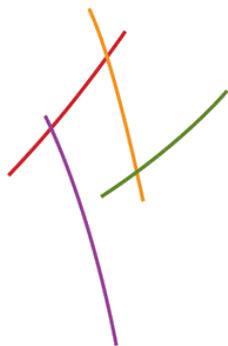
- Modification de droit commun début 2022
- Haies bocagères protégées : instauration de la commission intercommunale
- Instruction du droit des sols : avenant à la convention avec la CC du Pays de Château-Gontier

Diversifier l'offre de logements pour répondre aux demandes

Mise en œuvre de la politique dans le Programme Local de l'Habitat (PLH):
4 orientations, 8 fiches actions mises en œuvre dans les meilleurs délais

Des outils ciblés

- Point Rénovation Info Services : Soliha, ADIL, PTRE
- OPAH : reconduction en 2022
- OPAH Renouvellement Urbain : étude pré-opérationnelle en 2022 prévue par la convention Petites Villes de Demain (PVDD)



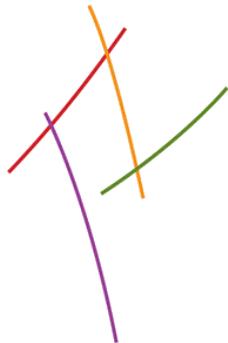
URBANISME & HABITAT

Propositions BP 2022 (en comptabilité réelle sans opérations d'ordre)
en attendant chiffrage OPAH-RU

Actions	Section	Dépenses					Recettes				Reste à charge CCPMG					
		Proposition BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		Proposition BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022		Proposition BP 2022	2021		Evolution BP 2021 /BP 2022	
			BP 2021	CA 2021 provisoire	Evolution en €	Evolution BP en %		BP 2021	CA 2021 provisoire	Evolution en €	Evolution en %		BP 2021	CA 2021 provisoire	Evolution en €	Evolution en %
SCOT	Fonctionnement			- €	#DIV/0!			- €	#DIV/0!	- €	- €	0,00 €	- €	#DIV/0!		
	Investissement		- €	- €	- €			- €	#DIV/0!	- €	- €	0,00 €	- €	#DIV/0!		
PLUI	Fonctionnement	16 950,00 €	29 806,40 €	22 058,82 €	- 12 856,40 €	-43%	- €	- €	7 624,00 €	- €	#DIV/0!	16 950,00 €	29 806,40 €	14 434,82 €	- 12 856,40 €	-43%
	Investissement	15 000,00 €	66 810,00 €	29 699,84 €	- 51 810,00 €		- €	61 904,00 €	50 945,00 €	- 61 904,00 €	-100%	15 000,00 €	4 906,00 €	-21 245,16 €	10 094,00 €	206%
ADS (pour info)	Fonctionnement	42 000,00 €	27 061,00 €	27 061,00 €	14 939,00 €	55%	- €	- €	- €	- €	0%	42 000,00 €	27 061,00 €	27 061,00 €	14 939,00 €	55%
Point rénovation	Fonctionnement	8 300,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	6 500,00 €	361%					#DIV/0!	8 300,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	6 500,00 €	0%
	Investissement				- €	#DIV/0!					#DIV/0!	- €	- €	0,00 €	- €	#DIV/0!
OPAH	Fonctionnement	42 828,00 €	42 828,00 €	42 828,00 €	- €	0%	44 971,00 €	32 480,00 €	28 733,00 €		38%	- 2 143,00 €	10 348,00 €	14 095,00 €	- 12 491,00 €	-121%
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €	27 500,00 €	- €	0%					0%	35 000,00 €	35 000,00 €	27 500,00 €	- €	0%
OPAH RU	Fonctionnement				- €	#DIV/0!					#DIV/0!	- €	- €	0,00 €	- €	0%
	Investissement				- €	#DIV/0!					#DIV/0!	- €	- €	0,00 €	- €	#DIV/0!
PIG départemental	Fonctionnement	2 380,00 €	2 380,00 €	1 870,00 €	- €	0%					#DIV/0!	2 380,00 €	2 380,00 €	1 870,00 €	- €	0%
	Fonctionnement				- €	#DIV/0!					0%	- €	- €	0,00 €	- €	#DIV/0!
TOTAL Urbanisme & Habitat		162 458,00 €	205 685,40 €	152 817,66 €	- 43 227,40 €	-21%	44 971,00 €	94 384,00 €	87 302,00 €	- 49 413,00 €	-52%	117 487,00 €	111 301,40 €	65 515,66 €	6 185,60 €	6%
	Fonctionnement	112 458,00 €	103 875,40 €	95 617,82 €	8 582,60 €	8%	44 971,00 €	32 480,00 €	36 357,00 €	- €	38%	67 487,00 €	71 395,40 €	59 260,82 €	- 3 908,40 €	-5%
	Investissement	50 000,00 €	101 810,00 €	57 199,84 €	- 51 810,00 €	-51%	- €	61 904,00 €	50 945,00 €	- 61 904,00 €	-100%	50 000,00 €	39 906,00 €	6 254,84 €	10 094,00 €	25%

Commission Economie, Urbanisme, Habitat – 6 décembre 2021





URBANISME

Propositions BP 2022 (en comptabilité réelle sans opérations d'ordre)

Opération 261 1-26.1		Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Articles	Dépenses						
Fonctionnement							
6236	Catalogue et imprimés	436,99 €	9 100,00 €	3 977,71 €	6 000,00 €	5 376,84 €	6 000,00 €
6231	Enquête publique PLU Bouère	1 088,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60632	Petit équipement	0,00 €	0,00 €	48,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6135	Location mobilière	0,00 €	0,00 €	6,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	890,40 €	890,40 €	900,00 €
6226	Enquête Publique PLUi	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	15 766,00 €	15 765,77 €	10 000,00 €
6261	Frais postaux	40,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €	25,81 €	50,00 €
6811	Amortissements	89 419,71 €	12 317,00 €	12 144,70 €			
6231	Publicité	0,00 €	0,00 €	3 845,18 €	7 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement							
202-261	Doc d'urbanisme - PLUI	43 042,49 €	108 900,00 €	50 340,00 €	66 810,00 €	29 699,84 €	15 000,00 €
202-261	Doc d'urbanisme - Bouère/Bazougers	6 263,98 €	930,00 €	930,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
202-261	Publicité	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
139	Reprise subventions reçues	3 746,00 €	6 584,00 €	6 583,00 €			
TOTAL DEPENSES		144 037,91 €	151 381,00 €	77 875,35 €	96 616,40 €	51 758,66 €	31 950,00 €
Articles	Recettes						
Fonctionnement							
7461	Etat-DGD	5 550,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	7 624,00 €	0,00 €
777	Reprise subventions reçues	3 746,00 €	6 584,00 €	6 583,00 €			
Investissement							
10222	FCTVA	5 920,00 €	21 293,00 €	10 742,00 €	11 904,00 €	945,00 €	0,00 €
1313-261	CD53 - Contrat Territoriale	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
2802	Amortissements	89 419,71 €	12 317,00 €	12 114,70 €			
TOTAL RECETTES		154 635,71 €	95 194,00 €	29 439,70 €	61 904,00 €	58 569,00 €	0,00 €
Résultat		10 597,80 €	-56 187,00 €	-48 435,65 €	-34 712,40 €	6 810,34 €	-31 950,00 €

Commission Economie, Urbanisme, Habitat – 6 décembre 2021



Propositions BP 2022 (en comptabilité réelle sans opérations d'ordre)

En attendant chiffrage OPAH-RU

Service 1-19.6		Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Article	Dépenses						
6811	Dot aux amortissements	20 899,00 €	18 000,00 €	17 999,00 €			
611	Suivi animation SOLIHA	31 728,00 €	36 000,00 €	35 916,00 €	42 828,00 €	42 828,00 €	42 828,00 €
6237	Publication (panneaux)	0,00 €	0,00 €	360,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
657358	Cotisation GAL (PTRE)						6 500,00 €
6574	Permanence ADIL	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
20422	Opération habitat	22 500,00 €	28 000,00 €	31 500,00 €	35 000,00 €	27 500,00 €	35 000,00 €
20412	Sbv. PIG Dptal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 380,00 €	1 870,00 €	2 380,00 €
TOTAL DEPENSES		76 927,00 €	83 800,00 €	87 575,00 €	82 208,00 €	73 998,00 €	88 708,00 €
Article	Recettes						
74718	Etat	18 845,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 491,00 €
7473	Conseil Départemental	0,00 €	33 955,00 €	25 382,00 €	32 480,00 €	28 733,00 €	32 480,00 €
280422	Amortissements	20 899,00 €	18 000,00 €	17 999,00 €			
TOTAL RECETTES		39 744,00 €	51 955,00 €	43 381,00 €	32 480,00 €	28 733,00 €	44 971,00 €
BILAN		-37 183,00 €	-31 845,00 €	-44 194,00 €	-49 728,00 €	-45 265,00 €	-43 737,00 €

Opération 261 1-26.2		Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Article	Dépenses						
202-261	Frais réalisation PLH	2 712,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES		2 712,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Article	Recettes						
10222	FCTVA	557,00 €	445,00 €	445,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1312	Région PLH	0,00 €	4 735,00 €	4 735,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES		557,00 €	5 180,00 €	5 180,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BILAN		-2 155,00 €	5 180,00 €	5 180,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Commission Economie, Urbanisme, Habitat – 6 décembre 2021



Compte rendu de la commission Environnement
du 09.12.2021- 18 h 30
salle l'Amphi





Ordre du jour :

- Etude du budget DECHETS 2022
- Informations et questions diverses



Étaient présent(e)s :

BANNES	GASNIER	Jérôme
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BOUERE	LEBANNIER	Jacky
COSSE EN CHAMPAGNE	LAVOUE	Dominique
GREZ EN BOUERE	DONZALLAZ	Eric
LA CROPTÉ	GEORGET	Evelyne
RUILLE FROID FONDS	CHAUVIN	Christophe
SAINTE BRICE	MONSIMIER	Nicolas
ST CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
ST DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard

Étaient excusé(e)s :

ARQUENAY	RICHARD	Aurélien
LE BIGNON DU MAINE	DUCHEMIN	Mickaël
MAISONCELLES DU MAINE	BOURGEAIS	Michel
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwenola
PREAUX	COLPIN	Alain
ST LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	DUBOIS	Mickaël

Étaient absents :

BEAUMONT PIED DE BŒUF	HUET	Arthur
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LE BURET	GUEROT	Hervé
VILLIERS CHARLEMAGNE	LAINÉ	Guillaume

Assistaient également :

M. Jérôme MARCAIS - Directeur des services techniques

Mme Valérie MARGALE - coordinatrice pôle déchets

BILAN ESTIMATIF DES TONNAGES au 31.12.2021

TONNAGES par TYPE DE DECHETS	JANVIER/ DEC 2020	JANVIER/ ESTIM.DEC 2021	EVOLUTION ESTIMATIVE 2020/2021	
OM	2105,040	2149,100	44,060	2,09%
TRI SELECTIF	655,380	665,580	10,200	1,56%
REFUS TRI SELECTIF	116,620	97,790	-18,830	-16,15%
ENCOMBRANTS	831,700	861,600	29,900	3,60%
BOIS	448,700	443,840	-4,860	-1,08%
GRAVATS	2044,680	1869,050	-175,630	-8,59%
DECHETS VERTS (m3)	4240,700	5213,000	972,300	22,93%
CARTONS *	184,720	207,500	22,780	12,33%

* valorisé

TONNAGES par TYPE DE DECHETS	Objectif BP 2021	JANVIER/ ESTIM.DEC 2021	% réalisé
TRI SELECTIF	700,000	665,580	95%
REFUS TRI SELECTIF	100,000	97,790	98%
ENCOMBRANTS	825,000	861,600	104%
BOIS	470,000	443,840	94%
GRAVATS	1720,000	1869,050	109%
DECHETS VERTS (m3)	4500,000	5213,000	116%
CARTONS *	200,000	207,500	104%



BILAN ESTIMATIF FINANCIER des principaux postes de traitement de déchets au 31.12.2021

POSTES FINANCIERS PRINCIPAUX	objectif BP 2021 BP 2021		JANVIER/ ESTIMATIF DECEMBRE 2021		% réalisé	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
OM	166 870 €		178 160,39 €		107%	
TRI SELECTIF	126 406 €	43 150 €	120 416,73 €	60 368,66 €	95%	140%
REFUS TRI SELECTIF	5 859 €		5 740,27 €		98%	
ENCOMBRANTS	76 725 €		80 128,80 €		104%	
BOIS	23 500 €		37 726,40 €		161%	
GRAVATS	10 836 €		8 911,98 €		82%	
DECHETS VERTS (m3)	20 250 €		22 780,81 €		112%	
CARTONS *	5 600 €	10 000 €	5 810,00 €	33 924,26 €	104%	339%
FERRAILLES *		10 000 €		51 004,19 €		510%
	436 046 €	63 150 €	459 675,39 €	145 297,11 €		



POINT SUR LES TONNAGES des principaux postes de déchets ENTRE 2018 ET 2021

en tonnes	OM	réalisé	prévu BP	TRI	réalisé	prévu BP	ENCOMBRANTS	réalisé	prévu BP	CARTONS	réalisé	prévu BP	BOIS	réalisé	prévu BP	DECHETS VERTS m3	réalisé	prévu BP	GRAVATS	réalisé	prévu BP
2018	2174,580			650,880			813,960			153,500			370,740			4440,00			1499,800		
2019	2096,240	-3,60%	-2%	665,460	2,2%	5%	854,620	5,0%	-1%	159,860	4,1%	2%	392,500	5,9%	10%	4 522,50	1,9%	1%	1743,960	16,3%	5%
2020	2105,040	0,42%	-3,5%	655,380	-1,5%	5%	831,700	-2,7%	1,4%	184,720	15,6%	1,8%	448,700	14,3%	11%	4 240,71	-6,2%	1,4%	2044,680	17,2%	-5,6%
2021	2149,100	2,09%	-1,9%	665,580	1,6%	7%	861,600	3,6%	-1,2%	207,500	12,3%	8,5%	443,840	-1,1%	6,5%	5 213,00	22,9%	6%	1869,050	-8,6%	1%

PROPOSITION pour 2022 :

en tonnes	OM	réalisé	prévu BP	TRI	réalisé	prévu BP	ENCOMBRANTS	réalisé	prévu BP	CARTONS	réalisé	prévu BP	BOIS	réalisé	prévu BP	DECHETS VERTS m3	réalisé	prévu BP	GRAVATS	réalisé	prévu BP
PROPOSITION 2022	2 150,00			665,000			861,000			200,000			440,000			5 000,00			2 000,00		

AVIS DE LA COMMISSION :

Les membres de la commission prennent acte des éléments présentés et proposent de retenir la projection faite des tonnages pour l'année 2022.



BILAN ESTIMATIF DES RECETTES LIEES AUX VENTES DE MATERIAUX

<i>poste 7078</i>	<i>réalisé 2020</i>	PREVISIONS BUDGETAIRES 2021	<i>recette estimée 2021</i>	Evolution estimative 2020/2021	<i>commentaires</i>
FERRAILLE/ BATTERIE	13 712,28 €	10 000,00 €	51 004,19 €	41 004,19 €	prix moyen de vente 2021 : 183 € prix moyen de vente 2020 : 40 €
VERRE	14 028,55 €	9 000,00 €	9 752,99 €	752,99 €	prix moyen de vente identique
PLASTIQUE	5 931,73 €	7 000,00 €	9 310,18 €	2 310,18 €	prix moyen de vente PET 2021 : 356 €
ALUMINIUM	1 056,91 €	1 000,00 €	1 693,18 €	693,18 €	prix moyen de vente 2021 : 530 € prix moyen de vente 2020 : 297 €
CARTONS	10 316,03 €	10 000,00 €	45 653,93 €	35 653,93 €	prix moyen de vente 2021 : 183 € prix moyen de vente 2020 : 130 €
ACIER	6 305,21 €	6 000,00 €	10 182,65 €	4 182,65 €	prix moyen de vente 2021 : 297 € prix moyen de vente 2020 : 40 €
TETRAS	171,00 €	150,00 €	143,40 €	- 6,60 €	
PAPIER	9 677,50 €	10 000,00 €	17 556,59 €	7 556,59 €	prix moyen de vente 2021 : 71 € prix moyen de vente 2020 : 50 €
ECOSYSTEMES (D.E.E.E.)	8 523,60 €	8 000,00 €	7 546,91 €	- 453,09 €	
	69 722,81 €	61 150,00 €	152 844,02 €	91 694,02 €	



RECETTE ESTIMEE 2022	
FERRAILLE/ BATTERIE	
VERRE	
PLASTIQUE	
ALUMINIUM	
CARTONS	
ACIER	
TETRAS	
PAPIER	
ECOSYSTEMES (D.E.E.E.)	
	100 000,00 €

L'année 2021 est une année particulière, avec une recette exponentielle liée à la vente des matériaux d'environ 153 000 €.

Et l'année 2022... faut-il être optimiste, réaliste, pessimiste ?
(150 000 €, 100 000 €, 75 000 € ?)

La proposition de projection budgétaire 2022 s'appuiera sur l'option « réaliste », soit 100 000 € (voir autre document)

AVIS DE LA COMMISSION :

Les membres de la commission prennent acte des éléments financiers présentés et proposent une inscription budgétaire de 100 000 € au poste des recettes de ventes des matériaux pour l'année 2022.

Etat pluriannuel des emprunts

Objet	2021	2022	2023	2024	2025	2025
Création 4 mini-déchetteries	25 985,70 €	6 340,84 €	- €	- €	- €	- €
batiment technique	16 373,33 €	17 373,38 €	- €	- €	- €	- €
NOUVEAU CAMION EL-515-PJ	55 358,88 €	27 559,82 €	- €			
AMENAGT ESPACES PROPLETE - tranche 1	37 483,32 €	37 083,32 €	36 683,32 €	36 283,32 €	35 883,32 €	35 483,32 €
AMENAGT ESPACES PROPLETE - tranche 2	8 346,34 €	16 712,16 €	16 712,16 €	16 712,16 €	16 712,16 €	16 712,16 €
TOTAL	143 547,57 €	105 069,52 €	53 395,48 €	52 995,48 €	52 595,48 €	52 195,48 €
VARIATIONS		- 38 478,05 €	- 51 674,04 €	- 400,00 €	- 400,00 €	- 400,00 €

Une simulation vous est présentée pour la contraction de 2 emprunts supplémentaires sur l'exercice 2023 : 1 de 180 000 € pour la tranche 3 des espaces propétés
1 de 300 000 € pour l'achat d'un camion (rembt d'une ½ échéance en 2023)

Budget	Objet	Capital restant dû au	Année									
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
DECHETS	BAT TECHNIQUE Emp 245600 hélios 9-1	16 373,38 €	16 373,33 €	17 373,38 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	CAMION EL 515 PJ	27 500,00 €	55 358,88 €	27 559,82 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Aménagement des espaces propété et déchetteries	325 000,03 €	37 483,32 €	37 083,32 €	36 683,32 €	36 283,32 €	35 883,32 €	35 483,32 €	35 083,32 €	34 683,32 €	34 283,32 €	33 883,32 €
	Aménagement des espaces propété Tr2	123 704,59 €	8 346,34 €	16 712,16 €	16 712,16 €	16 712,16 €	16 712,16 €	16 712,16 €	16 712,16 €	16 712,16 €	8 355,93 €	
	Aménagement des espaces propété Tr3 sans Bazougers (10ans)	180 000,00 €			18 558,88 €	18 558,88 €	18 558,88 €	18 558,88 €	18 558,88 €	18 558,88 €	18 558,88 €	18 558,88 €
	CAMION (5 ans)	300 000,00 €			30 474,74 €	60 949,48 €	60 949,48 €	60 949,48 €	60 949,48 €	30 474,74 €	- €	- €
TOTAL BUDGET DECHETS		498 856,53 €	143 547,57 €	105 069,52 €	102 429,10 €	132 503,84 €	132 103,84 €	131 703,84 €	131 303,84 €	100 429,10 €	61 198,13 €	52 442,20 €
<i>Variation par rapport à N-1</i>				- 38 478,05 €	- 2 640,42 €	30 074,74 €	- 400,00 €	- 400,00 €	- 400,00 €	- 30 874,74 €	- 39 230,97 €	- 8 755,93 €

ELEMENTS FINANCIERS ESTIMATIFS 2021

FONCTIONNEMENT 2021

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021 au 08.11.2021	Prévisionnel fin 2021	TOTAL 2021
011	Charges à caractère général	589 328,63 €	643 806,00 €	464 155,33 €	216 280,07 €	680 435,40 €
012	Charges de personnel	286 617,60 €	301 300,00 €	196 151,70 €	95 000,00 €	291 151,70 €
65	Autres charges de gestion courante	7 402,52 €	25 030,00 €	9 350,04 €	882,00 €	10 232,04 €
GESTION DES SERVICES		883 348,75 €	970 136,00 €	669 657,07 €	312 162,07 €	981 819,14 €
66	Charges financières	7 041,68 €	7 526,00 €	4 298,37 €	1 300,00 €	5 598,37 €
67	Charges exceptionnelles	3 721,37 €	4 500,00 €	2 268,56 €	- €	2 268,56 €
68	Dotations aux amortissements	2 570,00 €	2 410,00 €	2 410,00 €	- €	2 410,00 €
042	Opérations d'ordre	152 580,32 €	198 300,00 €	197 751,94 €	24 276,00 €	173 475,94 €
O22	Dépenses imprévues de fonctionnem	- €	11 207,34 €	- €	- €	- €
023	Virement à section d'investissement	- €	241 124,77 €	- €	- €	- €
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES		1 049 262,12 €	1 435 204,11 €	876 385,94 €	289 186,07 €	1 165 572,01 €

RECETTES FONCTIONNEMENT		Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021 au 08.11.2021	Prévisionnel fin 2021	TOTAL 2021
70	Produits des services	773 272,06 €	835 680,00 €	595 007,65 €	333 642,92 €	928 650,57 €
74	Dotations et participations	212 913,55 €	222 400,00 €	172 305,97 €	57 429,07 €	229 735,04 €
75	Autres produits gestion courant	162,42 €	- €	- €	- €	- €
13	Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	860,95 €	- €	1 893,30 €	- €	1 893,30 €
78	reprises sur amort et provisions	7 075,80 €	23 530,00 €	8 549,44 €	831,94 €	9 381,38 €
79	Transferts de charges	- €	- €	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre	22 221,00 €	37 000,00 €	36 584,78 €	- €	36 584,78 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	349 350,45 €	316 594,11 €	316 594,11 €	- €	316 594,11 €
TOTAL DES RECETTES		1 365 856,23 €	1 435 204,11 €	1 130 935,25 €	391 903,93 €	1 522 839,18 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		316 594,11 €	- €	254 549,31 €	102 717,86 €	357 267,17 €

Résultat provisoire exercice 2021

40 673,06 €

INVESTISSEMENT 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021 au 08.11.2021	Prévisionnel fin 2021	TOTAL 2021
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	22 221,00 €	37 000,00 €	36 584,78 €	0,00 €	36 584,78 €
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	137 202,90 €	143 875,00 €	113 857,62 €	24 099,00 €	137 956,62 €
041	Opérations patrimoine	0,00 €	8 133,00 €	8 132,50 €	0,00 €	8 132,50 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	500,00 €	190,00 €	0,00 €	190,00 €
Acquisition de matériel		1 421,15 €	3 563,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations investissements		203 924,61 €	641 081,00 €	237 072,26 €	0,00 €	237 072,26 €
001	DEFICIT REPORTE					
TOTAL DES DEPENSES		364 769,66 €	836 652,00 €	395 837,16 €	24 099,00 €	419 936,16 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021 au 08.11.2021	Prévisionnel fin 2021	TOTAL 2021
1068	Excédent de fonctionnement					0,00 €
13	Subventions reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	131 840,00 €	131 840,00 €	0,00 €	131 840,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions Opérations investissements		126 004,00 €	180 943,00 €	165 718,00 €	1 111,00 €	166 829,00 €
041	Opérations patrimoine	0,00 €	8 133,00 €	8 132,50 €	0,00 €	8 132,50 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	152 580,32 €	198 300,00 €	197 751,94 €	-24 276,00 €	173 475,94 €
024	Produits des cessions					
001	Excédent antérieur reporté	162 496,57 €	76 311,23 €	76 311,23 €		76 311,23 €
021	Virement section de fonctionnement		241 124,77 €			0,00 €
TOTAL DES RECETTES		441 080,89 €	836 652,00 €	579 753,67 €	-23 165,00 €	556 588,67 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		76 311,23 €	- €			136 652,51 €

Résultat provisoire exercice 2021

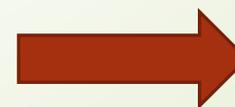
60 341,28 €

Les postes budgétaires suivants sont à étudier en 2022 :

- Le poste carburant – proposition d'un prix du litre à 1,28 € ht (1,55 € ttc)
- Le poste 611 (traitement des déchets par prestations de services) avec application de révisions de prix
 - (cf tableau révision des prix)
- Les charges de personnels :
 - Prise en charge en 2022 à hauteur de 20 % de l'agent en charge du suivi des abonnés et de la facturation soit 6 500 €
 - Hypothèse en 2022 d'augmentation du temps de travail de l'agent de prévention à hauteur de 75 %
- Il convient d'avoir un point de vigilance sur le poste matériel roulant du fait que le camion DAF ne sera remplacé qu'en 2023 (pour un marché lancé début 2022) d'où proposition de provisionner en 2022 des frais de location éventuels sur 4 mois (montant à ajuster)

REVISION DE PRIX DES MARCHES DE TRAITEMENT EN COURS

Type de déchets	Prix 2021 H.T.	TGAP 2021	Montant de la révision	Prix du marché initial	Incidence TGAP	PRIX 2022 H.T.	Incidence financière à tonnages = 2021
OM	71,90 €	11,00 €	4,10 €	82,90 €	+ 1€	88,00 €	+ 10 965 €
TRI SELECTIF	180,92 €		9,93 €	188,00 €		197,93 €	+ 11 310 €
REFUS TRI SELECTIF	58,70 €		1,90 €	61,00 €		62,90 €	+ 170 €
ENCOMBRANTS	63,00 €	30,00 €	2,65 €	63,00 €	+ 10 €	105,65 €	+ 10 890 €
BOIS	85,00 €		3,57 €	85,00 €		88,57 €	+ 1 570 €
GRAVATS	6,80 €					6,80 €	
DECHETS VERTS	4,37 €		0,18 €	4,37 €		4,55 €	+ 900 €
CARTONS *	28,00 €		1,18 €	28,00 €		29,18 €	+ 245 €
DMS	Prix divers						+ 950 €
	TOTAL						+ 37 000 €



Soit 2,65 € / habitant
(pour 14 000 habts)



Projection budgétaire 2022

➤ Cf fiche "budget 2021-2022"

ANALYSE FINANCIERE

2021

Dépenses prise en compte		Recettes prises en compte	
1 165 572,01 €	total des dépenses	Total recettes	1 206 245,07 €
- 173 475,94 €	opérations ordre	opérations d'ordre	- 36 584,78 €
- 2 268,56 €	dépenses exceptionnelles	recettes exceptionnelles	- 1 893,30 €
989 827,51 €			1 167 766,99 €



Evaluation marge d'autofinancement 2021	
Recettes de fonctionnement	1 167 766,99 €
Dépenses de fonctionnement	- 989 827,51 €
Marge brute de fonctionnement	177 939,48 €
remboursement capital emprunt	- 137 956,62 €
Produit exceptionnel 2021	- €
Marge de financement réelle	39 982,86 €

PROJECTION 2022

Dépenses prise en compte		Recettes prises en compte	
1 256 574,90 €	total des dépenses	Total recettes	1 163 450,00 €
- 189 500,00 €	opérations ordre	opérations d'ordre	- 51 500,00 €
- 4 000,00 €	dépenses exceptionnelles	recettes exceptionnelles	- €
1 063 074,90 €			1 111 950,00 €



Evaluation marge d'autofinancement 2022	
Recettes de fonctionnement	1 111 950,00 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 063 074,90 €
Marge brute de fonctionnement	48 875,10 €
remboursement capital emprunt	- 101 375,00 €
Produit exceptionnel 2022	- €
Marge de financement réelle	- 52 499,90 €

PROPOSITION de SCENARIOS

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2022				
011	Charges à caractère général	706 644,90 €	706 644,90 €	706 644,90 €	706 644,90 €	706 644,90 €
012	Charges de personnel	324 000,00 €	324 000,00 €	324 000,00 €	324 000,00 €	324 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 800,00 €	20 800,00 €	20 800,00 €	20 800,00 €	20 800,00 €
66	Charges financières	5 930,00 €	5 930,00 €	5 930,00 €	5 930,00 €	5 930,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
68	Dotations aux amortissements	5 700,00 €	5 700,00 €	5 700,00 €	5 700,00 €	5 700,00 €
042	Opérations d'ordre	189 500,00 €	189 500,00 €	189 500,00 €	189 500,00 €	189 500,00 €
O22	Dépenses imprévues de fonctionnemen	- €	- €	- €	- €	- €
023	Virement à section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
AL DES DEPENSES		1 256 574,90 €	1 256 574,90 €	1 256 574,90 €	1 256 574,90 €	1 256 574,90 €

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2022
70	Produits des services	875 000,00 €	889 900,00 €	912 250,00 €	927 150,00 €	949 500,00 €
74	Dotations et participations	217 100,00 €	217 100,00 €	217 100,00 €	217 100,00 €	217 100,00 €
75	Autres produits gestion courant	- €	- €	- €	- €	- €
13	Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €
78	reprises sur amort et provisions	19 850,00 €	19 850,00 €	19 850,00 €	19 850,00 €	19 850,00 €
79	Transferts de charges	- €	- €	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre	51 500,00 €	51 500,00 €	51 500,00 €	51 500,00 €	51 500,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES		1 163 450,00 €	1 178 350,00 €	1 200 700,00 €	1 215 600,00 €	1 237 950,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		- 93 124,90 €	- 78 224,90 €	- 55 874,90 €	- 40 974,90 €	- 18 624,90 €



SCENARIO sans augmentation de la REOM et maintien des recettes à 100 000 €	SCENARIO augmentation de 2,60 € de la REOM et baisse des recettes à 100 000 €	SCENARIO augmentation de 6,50 € de la REOM et baisse des recettes à 100 000 €	SCENARIO augmentation de 9,10 € de la REOM et baisse des recettes à 100 000 €	SCENARIO augmentation de 13 € de la REOM et baisse des recettes à 100 000 €
--	---	---	---	---

PROPOSITION TARIF 2022
TARIF 2021

132,40 €
129,80 €

136,30 €
129,80 €

138,90 €
129,80 €

142,80 €
129,80 €



AVIS DE LA COMMISSION :

Les membres de la commission prennent acte des éléments financiers et scénarios étudiés pour 2022 et proposent de :

- retenir le scénario présenté avec une hausse de 6,50 € sur le tarif d'un foyer et une baisse des recettes à 100 000 €. Une augmentation dans les mêmes proportions sera appliquée aux autres tarifs également
- de lancer les investissements 2022, notamment l'aménagement des espaces propreté mais sous réserve de l'obtention de l'aide DSIL.

Informations diverses

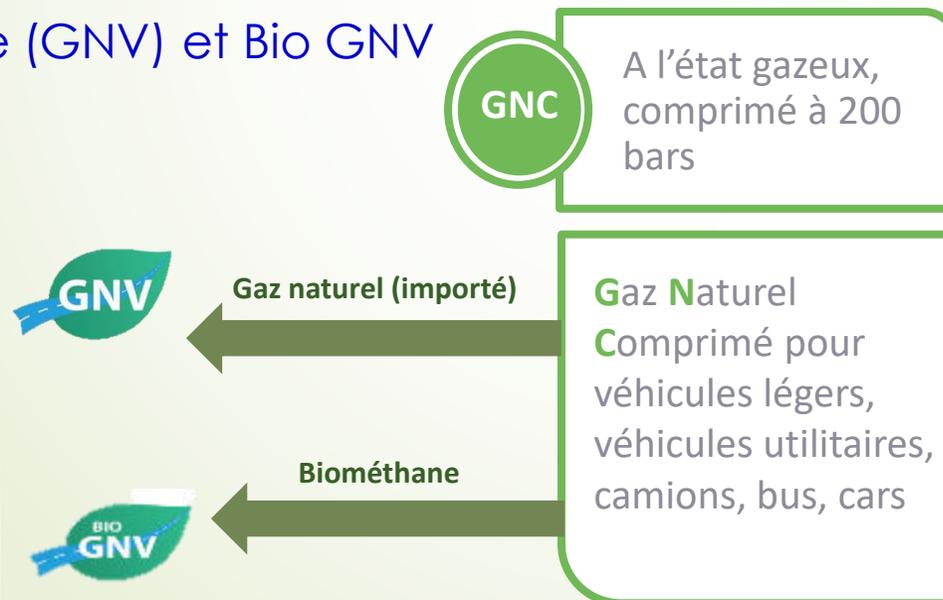
Un échange par Visio a eu lieu le 02 décembre dernier entre la CCPMG, le T.E.M. et Endesa – fournisseur de gaz pour les professionnels.

Territoire d'énergie Mayenne a confié la construction et l'exploitation des futures stations BioGNV situées sur les communes d'Aron et de Changé à Endesa, entreprise engagée dans la transition énergétique.

L'objectif de cet échange a été d'évaluer la potentialité de l'achat d'un nouveau camion ordures ménagères équipé au gaz BIO GNV.

De quoi parle-t-on?

Gaz naturel véhicule (GNV) et Bio GNV



Le GNV c'est LE MÊME GAZ que celui utilisé par les ménages, entreprises et collectivités comme combustible (méthane à plus de 95%)



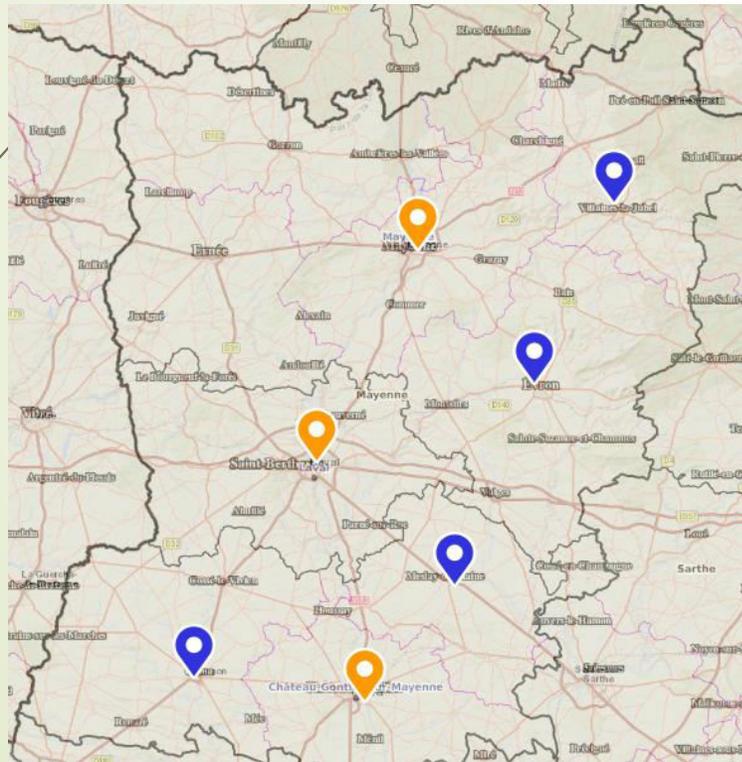
QUEL POTENTIEL POUR LA MAYENNE ?

1 station mise en service
Château-Gontier

2 stations en constructions
Aron et Changé

4 études de potentiel en cours

Un objectif de 8 stations BioGNV sur le territoire mayennais d'ici à 2030



- CHANGE - Mise en service fin 2021
- Avitaillement simultané de 11 PL sur une heure

Etude est menée actuellement sur Meslay-du-Maine en partenariat avec Méthamaine, le TEM, GRDF et la CCPMG

- ARON - Mise en service début 2022
- Avitaillement simultané de 7 PL sur une heure



Mobilité BioGNV, une opportunité pour la Mayenne

- Autonomie biogaz des consommations résidentielles en 2030 et autonomie totale en 2050.
- Fort potentiel de production de biogaz en Mayenne
- Elaboration d'un schéma directeur gaz en Mayenne par TE53 intégrant le développement de stations Bio GNV
- La CCPMG située à proximité de Méthamaine, seule usine de méthanisation en Mayenne à injecter du gaz dans le réseau pour l'instant

Leviers des collectivités pour accélérer la transition énergétique du transport

- **Exemplarité des collectivités pour ses achats**
Définition de critères environnementaux dans les marchés publics

Intégrer un paramètre environnemental dans les appels d'offre publics

La collectivité est fortement génératrice de transport en VUL et en PL de part ses besoins propres d'approvisionnement (cantines, fournitures...), les services dont elle a la compétence (propreté urbaine), les projets qu'elle réalise (chantiers de voirie). Sa propension à intégrer dans tous ses marchés des prescriptions en matière d'usages de véhicules à faibles émissions constitue un effet d'entraînement très fort localement. En tant que donneur d'ordre du transport, les surcoûts que la collectivité est susceptible de payer sont à mettre en regard des gains en matière de qualité de l'air et de santé publique. C'est également un bénéfice localement pour toute une activité économique liée à l'énergie (commercialisation de véhicules utilitaires, stations de ravitaillement ou de recharge, production de carburants alternatifs...).

Exemplarité des collectivités pour ses achats

Une flotte « 100% propre »

Gamme véhicules fonctionnant au bioGNV



<3,5 t



3,5 t



7 à 16 t



19/26 t



44 t



Véhicule Spéciaux



Bonification d'amortissement (jusqu'à fin 2030)

- 2,6t à 3,5t : 120%
- 3,5t à 16t : 160 %
- >16 T : 140 %

Exonération de la taxe régionale carte grise

Charge utile conservée grâce à une dérogation de PTAC d'une tonne.



Aujourd'hui

- collecte du tri sélectif vidée chez SECHE à Changé

- collecte OM vidée au quai de transfert zone des touches à Laval

1 station existante à Château-Gontier

Demain

2 nouvelles stations vont s'ouvrir :

- 1 à Changé

- 1 à Aron

Il est complètement envisageable d'aller vider les OM au quai de transfert de Château-Gontier



Avantages	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none">• Financement possible de la Région,• Entretien moins onéreux• Mobilité propre (- 80 % de gaz à effet de serre avec du Bio GNV)• 2 stations à proximité de nos trajets avec éventualité d'une station à Meslay-du-Maine	<ul style="list-style-type: none">• Véhicule plus cher à l'achat• Autonomie moins importante (à vérifier)• Prix du gaz ?

La Communauté de communes doit lancer une consultation très prochainement pour l'achat d'un nouveau camion pour la collecte OM et tri. Intègre t'on une option "équipement au bio-gnv".

AVIS DE LA COMMISSION :

Les membres prennent acte de cette présentation et propose de lancer la consultation pour l'achat d'un nouveau camion en intégrant l'option "équipement au bio-gnv".

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2021	TOTAL PREVISIONNEL 2021	PROPOSITION BP 2022
011	Charges à caractère général	643 806,00 €	680 435,40 €	706 644,90 €
60611	Eau & assainissement	750,00 €	679,20 €	750,00 €
60612	Energie-électricité	3 500,00 €	2 137,86 €	3 000,00 €
60621	Combustible (fuel atelier)	200,00 €	251,49 €	300,00 €
60622	Carburants	57 500,00 €	65 881,94 €	67 136,00 €
60623	alimentation	250,00 €	437,18 €	450,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	1 250,00 €	1 300,01 €	1 400,00 €
60631	Fournitures d'entretien	800,00 €	12,50 €	100,00 €
60632	F. de petit équipement	8 250,00 €	7 624,97 €	9 000,00 €
60636	Vêtements de travail	1 000,00 €	663,90 €	1 000,00 €
6064	Fournitures administratives	600,00 €	225,11 €	300,00 €
6068	Autres matières et fournitures	200,00 €	- €	200,00 €
611	Contrats prestatat° services	474 546,00 €	504 102,56 €	529 005,90 €
6135	Locations mobilières	3 000,00 €	4 974,21 €	5 000,00 €
615221	Entretien de bâtiments	1 000,00 €	969,95 €	1 000,00 €
615228	entretien et réparations autres bâtiments	- €	93,00 €	
615231	Entretien de voies et reseaux	100,00 €	564,50 €	500,00 €
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00 €	40 618,70 €	35 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00 €	3 274,29 €	6 000,00 €
6156	Maintenance	3 000,00 €	2 527,34 €	3 000,00 €
6161	Primes d'assurances multirisque	80,00 €	86,03 €	100,00 €
6168	Autres Primes assurance	2 600,00 €	2 872,75 €	3 103,00 €
6184	Versements à des organ.form.	1 000,00 €	1 287,50 €	3 000,00 €
6188	Divers	2 000,00 €	59,38 €	100,00 €
6226	Honoraires	2 000,00 €	3 205,00 €	1 500,00 €
6231	Annonces et insertions	1 300,00 €	928,76 €	1 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	- €	- €	- €
6236	Catalogues et imprimés	3 200,00 €	1 468,28 €	3 000,00 €
6237	Publications	- €	- €	- €
6241	transports de biens	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
6247	Transports collectifs	- €	- €	- €
6251	Voyages et déplacements	1 000,00 €	1 105,67 €	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	4 350,00 €	4 463,77 €	1 000,00 €
6262	Frais de télécommunication	2 400,00 €	3 136,01 €	3 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	520,00 €	247,02 €	300,00 €
62872	Rembt indemnité Elus	6 300,00 €	6 188,52 €	6 300,00 €
62878	Rbt autres organismes	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
63512	Taxes foncières	60,00 €	48,00 €	50,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 050,00 €	- €	1 050,00 €

012	Charges de personnel	301 300,00 €	291 151,70 €	324 000,00 €
6215	Autre personnel extérieur	301 300,00 €	291 151,70 €	324 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel		- €	
6474	Versements aux autres organismes sociaux		- €	
6475	Médecine du travail		- €	
6478	Autres charges sociales			
65	Autres charges de gestion courante	25 030,00 €	10 232,04 €	20 800,00 €
6518	Redevances concessions et licences logiciels	500,00 €	469,60 €	500,00 €
6541	pertes sur créances irrécou.	13 530,00 €	7 985,55 €	9 850,00 €
6542	Créance éteinte	10 000,00 €	1 395,89 €	10 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement (broyeur)	1 000,00 €	236,00 €	300,00 €
657358	autres groupements		40,00 €	50,00 €
65888	Charges subv. Gest° courante	- €	105,00 €	100,00 €
GESTION DES SERVICES		970 136,00 €	981 819,14 €	1 051 444,90 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2021	TOTAL PREVISIONNEL 2021	BP 2022
66	Charges financières	7 526,00 €	5 598,37 €	5 930,00 €
66111	Intérêts des emprunts, dettes	7 600,00 €	5 599,14 €	6 000,00 €
66112	ICNE N	- 74,00 €	- €	- 70,00 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice		1 000,00 €	
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1		- 1 000,77 €	
6688	Autres charges financières		- €	
67	Charges exceptionnelles	4 500,00 €	2 268,56 €	4 000,00 €
6712	Amendes fiscales et pénales		- €	
673	titres annulés (exerc.antér.)	4 500,00 €	2 268,56 €	4 000,00 €
68	Dotations aux amortissements	2 410,00 €	2 410,00 €	5 700,00 €
6817	Dot aux prov pour dépréc des actifs circulants	2 410,00 €	2 410,00 €	5 700,00 €
042	Opérations d'ordre	198 300,00 €	173 475,94 €	189 500,00 €
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en invest		- €	
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	198 300,00 €	173 475,94 €	189 500,00 €
O22	Dépenses imprévues de fonctionnement	11 207,34 €		
023	Virement à section d'investissement	241 124,77 €		
002	Résultat de fonctionnement reporté			
TOTAL DES DEPENSES		1 182 872,00 €	1 165 572,01 €	1 256 574,90 €

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2021	TOTAL PREVISIONNEL 2021	BP 2022	
70	Produits des services	835 680,00 €	928 650,57 €	875 000,00 €	
70611	Redevance d'enlèvement des OM et déchets	743 580,00 €	744 685,59 €	745 000,00 €	Point à valider
70612	Facturation spéciale professionnels	10 000,00 €	8 908,73 €	9 000,00 €	
7078	Autres marchandises	61 150,00 €	153 441,99 €	100 000,00 €	Point à valider
70848	Autres organismes		- €		
70878	Remb par autres redevables	20 950,00 €	21 614,26 €	21 000,00 €	
74	Dotations et participations	222 400,00 €	229 735,04 €	217 100,00 €	
7473	Subvention département	7 400,00 €	5 289,53 €	2 100,00 €	
7478	Autres organismes	215 000,00 €	224 445,51 €	215 000,00 €	
75	Autres produits gestion courant	- €	- €	- €	
7588	Prod. divers de gest° courante		- €		
13	Atténuation de charges	- €	- €	- €	
6459	Rembt sur charg de sécu		- €		
6419	Remb. sur rémunér. personnel		- €		
77	Produits exceptionnels	- €	1 893,30 €	- €	
7714	recouvrement sur créances admises non valeur		291,73 €		
7761	différences réalisations reprises		- €		
775	Produits des cessions d'immo		- €		
773	Mdt annulé exercice antérieur		34,00 €		
7788	Indemnité de sinistres		1 567,57 €		
78	reprises sur amort et provisions	23 530,00 €	9 381,38 €	19 850,00 €	
7817	reprises sur prov pr dépréciat° actifs circul	23 530,00 €	9 381,38 €	19 850,00 €	
79	Transferts de charges	- €	- €	- €	
042	Opérations d'ordre	37 000,00 €	36 584,78 €	51 500,00 €	
777	Quote part subv. inv. transfér	37 000,00 €	36 584,78 €	51 500,00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté	316 594,11 €	316 594,11 €		
TOTAL DES RECETTES		1 435 204,11 €	1 522 839,18 €	1 163 450,00 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		252 332,11 €	357 267,17 €	- 93 124,90 €	
			40 673,06 €		

Cette présentation est faite en tenant compte des hypothèses suivantes :

- prix du carburant identique à aujourd'hui
- révision des prix sur le traitement des déchets
- masse salariale avec prise en charge à 20 % et 75 % des postes facturation et prévention
- redevance sans augmentation
- recettes liées à la vente des matériaux à hauteur de 100 000 €

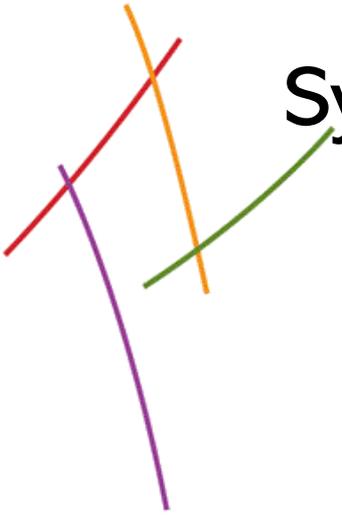
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021	TOTAL 2021	BP 2022
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	37 000,00 €	36 584,78 €	51 500,00 €
13911	Amortissement subvention	23 000,00 €	22 831,78 €	37 000,00 €
13912	Amortissement subvention	2 300,00 €	2 141,00 €	2 300,00 €
13913	Amortissement subvention	3 600,00 €	3 581,00 €	4 000,00 €
139141	Amortissement subvention	3 800,00 €	3 746,00 €	3 900,00 €
13918	Amortissement subvention		0,00 €	
13931	Amortissement subvention	4 300,00 €	4 285,00 €	4 300,00 €
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	143 875,00 €	137 956,62 €	101 375,00 €
1641	Emprunt	127 500,00 €	121 583,29 €	85 000,00 €
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	16 375,00 €	16 373,33 €	16 375,00 €
041	Opérations partimoinie	8 133,00 €	8 132,50 €	0,00 €
2158	<i>Autres installations avances forfaitaire</i>	8 133,00 €	8 132,50 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
192	<i>plus et moins value sur cession immob</i>		0,00 €	
20	Dépenses imprévues d'investissement	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
020	<i>Dépenses imprévues d'investissement</i>	<i>2 500,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	
21	Immobilisations corporelles	500,00 €	190,00 €	0,00 €
2183	Matériel de bureau	500,00 €	190,00 €	
2188	autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	
Acquisition de matériel		3 563,00 €	0,00 €	0,00 €
2051	Logiciel	3 563,00 €	0,00 €	
Opérations investissements		641 081,00 €	237 072,26 €	376 340,00 €
075	Amgt espaces propreté	584 081,00 €	230 183,50 €	300 840,00 €
760	Prévention		0,00 €	10 000,00 €
080	Matériel d'équipement	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
081	Equipements Espaces propreté		0,00 €	
820	Carrière	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
830	Signalétique Déchetteries	500,00 €	398,00 €	500,00 €
840	Amgt déchetterie Meslay	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
841	Amgt déchetterie Val du Maine	6 500,00 €	6 490,76 €	
843	Amgt déchetterie Villiers	0,00 €	0,00 €	
	Achat camion		0,00 €	
001	DEFICIT REPORTE			
TOTAL DES DEPENSES		836 652,00 €	419 936,16 €	529 215,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021	TOTAL 2021	BP 2022
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Excédent de fonctionnement		0,00 €	
13	Subventions reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1311	Etat		0,00 €	
1312	Subventions reçues région		0,00 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	131 840,00 €	131 840,00 €	180 000,00 €
1641	Emprunts	131 840,00 €	131 840,00 €	180 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions Opérations investissements		180 943,00 €	166 829,00 €	93 000,00 €
1311 - 075	Subventions reçues Etat	170 000,00 €	161 775,00 €	90 000,00 €
1311 - 075	Subventions reçues ETAT		0,00 €	
13141 - 075	Subventions reçues ST DENIS fds concours	5 700,00 €	0,00 €	
13141-081	Subventions reçues MESLAY fds concours		0,00 €	
1311 -843	Subventions reçues Etat		0,00 €	
1313-840	Subventions reçues département	2 169,00 €	2 169,00 €	
1313-841	Subventions reçues département	1 300,00 €	1 111,00 €	
1313-080	Subventions reçues département	1 774,00 €	1 774,00 €	3 000,00 €
1313-843	Subventions reçues département		0,00 €	
041	Opérations partimoine	8 133,00 €	8 132,50 €	0,00 €
238	Avances forfaitaires	8 133,00 €	8 132,50 €	
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	198 300,00 €	173 475,94 €	189 500,00 €
192	Plus /moins value cession immobilisation		0,00 €	
2158	sortie actif broyeur		0,00 €	
2188	autres immob corporelles		0,00 €	
28051	Logiciel facturation	3 700,00 €	3 680,76 €	800,00 €
28128	Espaces propres	29 100,00 €	29 003,29 €	32 600,00 €
28152	Installation de voirie	400,00 €	361,41 €	400,00 €
281538	Autres réseaux		0,00 €	
281568	Autres matériel et outillage incendie		0,00 €	
281318	Autres bâtiments publics	24 300,00 €	0,00 €	
28158	Autres install mat et outillages techniques	73 500,00 €	73 317,00 €	90 300,00 €
28182	Matériel de transport	64 400,00 €	64 333,23 €	62 500,00 €
28183	Matériel de bureau, informatique	1 400,00 €	1 317,75 €	1 400,00 €
28184	Mobilier		0,00 €	
28188	Matériel de bureau, informatique	1 500,00 €	1 462,50 €	1 500,00 €
024	Produits des cessions			
001	Excédent antérieur reporté	76 311,23 €	76 311,23 €	
021	Virement section de fonctionnement	241 124,77 €		0,00 €
TOTAL DES RECETTES		836 652,00 €	556 588,67 €	462 500,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- €	136 652,51 €	- 66 715,00 €

60 341,28 €

Cette présentation est faite en tenant compte des hypothèses suivantes :

- des investissements réalisés à hauteur de 100 %
- d'une recette DSIL ou DETR à hauteur de 90 000 €
- d'un emprunt contracté à hauteur de 180 000 €, sans remboursement du capital & d'intérêts en 2022 (1^{ère} échéance au 01.01.2023)



Synthèse du Conseil d'exploitation EAU et ASSAINISSEMENT & Commission VOIRIE du 7 décembre 2021

Président du Conseil d'Exploitation Eau-Assainissement

Vice-Président de la Commission Voirie :

Roland FOUCAULT

Responsable du Service Eau-Assainissement & Voirie :

Olivier COTTEREAU

o.cottereau@paysmeslaygrez.fr

02 43 64 16 22

Synthèse du Conseil d'exploitation EAU et ASSAINISSEMENT & Commission VOIRIE du 7 décembre 2021

Etaient présents :

COMMUNE	Prénom	Nom
BANNES	Jérôme	GASNIER
BAZOUGERS	Wilfrid	BRECIN
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Daniel	HUBERT
BOUERE	Patrick	MOURIN
COSSE EN CHAMPAGNE	Stéphane	FOUCHER
GREZ EN BOUERE	Dominique	LUCAS
LA CROPTÉ	Paul	LAMBERT
LE BIGNON DU MAINE	Bertrand	LANDELLE
LE BURET	Didier	CATILLON
MAISONCELLES DU MAINE	Joël	TESTIER
MESLAY DU MAINE	Jacques	BRAULT
RUILLE FROID FONDS	Philippe	HOUDU
SAINT BRICE	Bruno	HIVERT
SAINT DENIS DU MAINE	Bernard	BOIZARD
ST LOUP DU DORAT	Cyril	BARBOT
VAL DU MAINE	Anthony	LEROY
VILLIERS CHARLEMAGNE	Alain	CORNILLE

Etaient absents :

COMMUNE	Prénom	Nom
ARQUENAY	Jean-Paul	BREHIN
CHEMERE LE ROI	Michel	LEROY
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Aymeric	DELHOMMEAU
PREAUX	Alain	SERGENT
SAINT CHARLES	Michel	ABAFOUR
SAULGES	Jacqueline	LEPAGE

Assistaient également :

- Roland FOUCAULT, Vice-Président Eau-Assainissement-Voirie
- Jacques SABIN, Vice-Président (par intérim en 2021)
- Jérôme LANDELLE, Vice-Président (par intérim en 2021)
- Olivier COTTEREAU, Directeur des régies à autonomie financière
- Julien DELAIS, Technicien Voirie-ATI

VOIRIE



1. VOIRIE : Point travaux voirie 2021

1-1. Marché à bons de commande

Le marché « Enduit » a été notifié le 3 juin 2021 à l'entreprise CHAPRON et le marché « Enrobé » le 4 juin 2021 à l'entreprise PIGEON TP. Ces marchés sont reconductibles 3 fois dans la limite de la durée maximale de 4 ans.

Il a été noté au cours de l'année 2021 des dysfonctionnements en termes :

- de communication avec les référents voirie (CHAPRON)
- d'intervention tardive pour la réalisation des joints (Entreprise PIGEON TP)
- d'incohérence entre la surface estimée et réalisée (CHAPRON - Voir tableau 1-2)



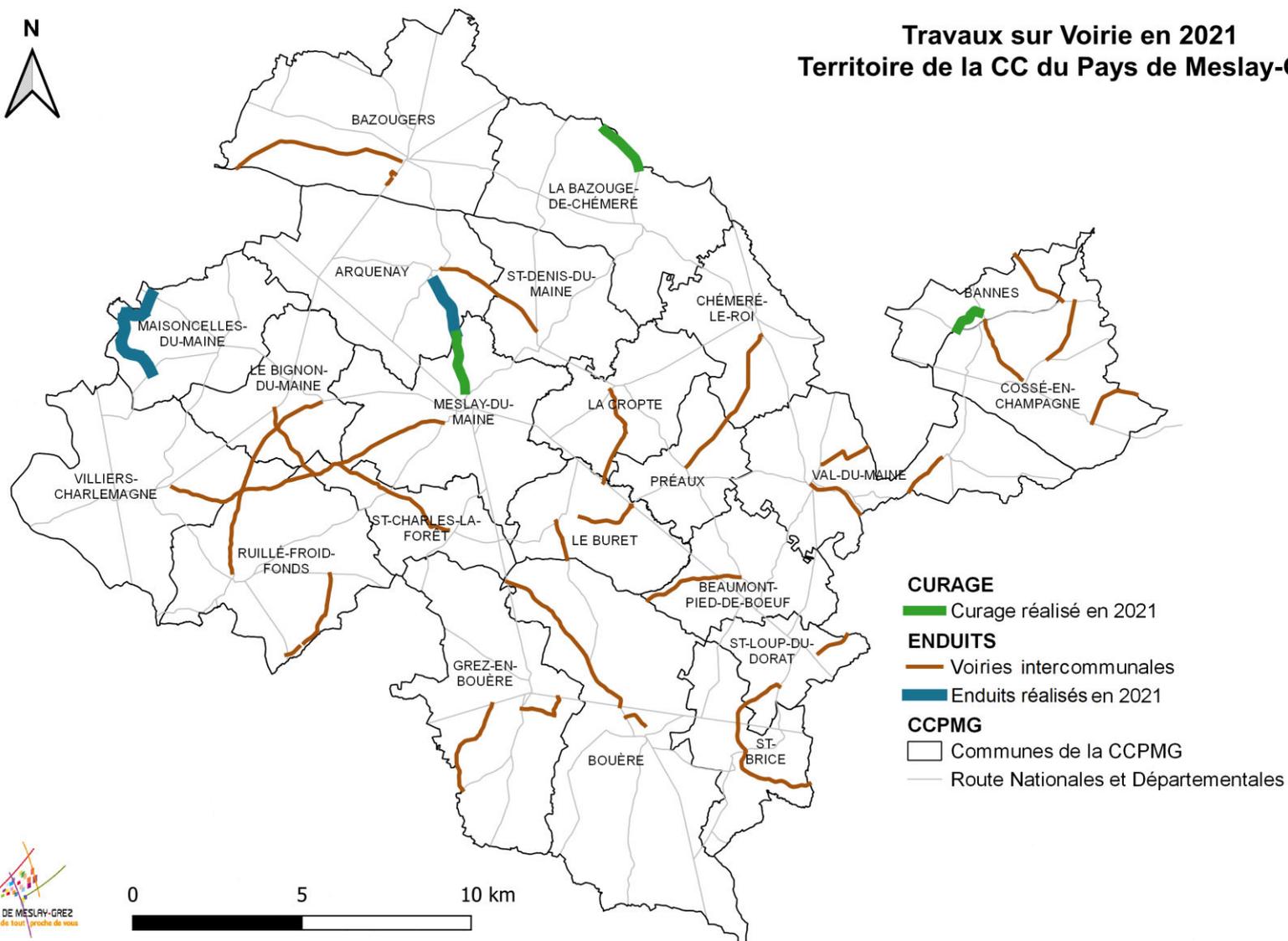
1.2 Tableau Marché à bons de commande 2021

	Marché	Proposition DGD CHAPRON au 29/10/2021	Proposition DGD - CCPMG au 10/11/2021	Delta Marché / Proposition CHAPRON	Delta Marché / Relevé CCPMG
DESIGNATION	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT
CCPMG	42 499,45 €	44 547,75 €	43 505,95 €	2 048,30 €	1 006,50 €
Bazougers	972,50 €	1 516,50 €	1 258,10 €	544,00 €	285,60 €
La Cropte	358,70 €	654,50 €	620,50 €	295,80 €	261,80 €
Meslay du Maine	5 330,40 €	6 228,15 €	5 952,55 €	897,75 €	622,15 €
Saint-Brice	3 935,80 €	4 061,60 €	4 061,60 €	125,80 €	125,80 €
Saint Denis du Maine	4 467,30 €	5 126,70 €	4 941,10 €	659,40 €	473,80 €
Villiers Charlemagne	24 971,56 €	26 471,15 €	25 961,85 €	1 499,59 €	990,29 €
Cossé en Champagne	10 950,60 €	11 067,00 €	11 067,00 €	116,40 €	116,40 €
Le Bignon du Maine	3 966,30 €	4 350,20 €	4 249,40 €	383,90 €	283,10 €
Bannes	34,00 €	136,00 €	102,00 €	102,00 €	68,00 €
Arquenay	4 170,65 €	4 945,25 €	4 662,50 €	774,60 €	491,85 €
Saint Loup du Dorat	18,70 €	68,00 €	51,00 €	49,30 €	32,30 €
Val du Maine	19 933,50 €	20 789,75 €	20 478,45 €	856,25 €	544,95 €
Bouère	6 157,90 €	6 657,60 €	6 472,00 €	499,70 €	314,10 €
Saint Charles la Forêt	7 718,50 €	8 231,80 €	8 098,00 €	513,30 €	379,50 €
Grez en Bouère	22 521,40 €	24 236,50 €	23 518,80 €	1 715,10 €	997,40 €
Beaumont Pied de Boeuf	3 204,40 €	3 240,10 €	3 212,90 €	35,70 €	8,50 €
Chémeré le Roi	3 210,25 €	4 120,70 €	4 120,70 €	910,45 €	910,45 €
Maisoncelles du Maine	138,00 €	469,75 €	469,75 €	331,75 €	331,75 €
Ruillé Froid Fonds	3 926,55 €	4 001,35 €	4 001,35 €	74,80 €	74,80 €
Le Buret	2 799,86 €	3 051,40 €	3 000,40 €	251,54 €	200,54 €
La Bazouge de Chémeré	761,60 €	1 111,80 €	1 054,00 €	350,20 €	292,40 €
Préaux	49,30 €	144,50 €	144,50 €	95,20 €	95,20 €
TOTAL marché	172 097,22	185 228,05	181 004,40	13 130,83 €	8 907,18 €
		108%	105%		

2 Voirie intercommunale

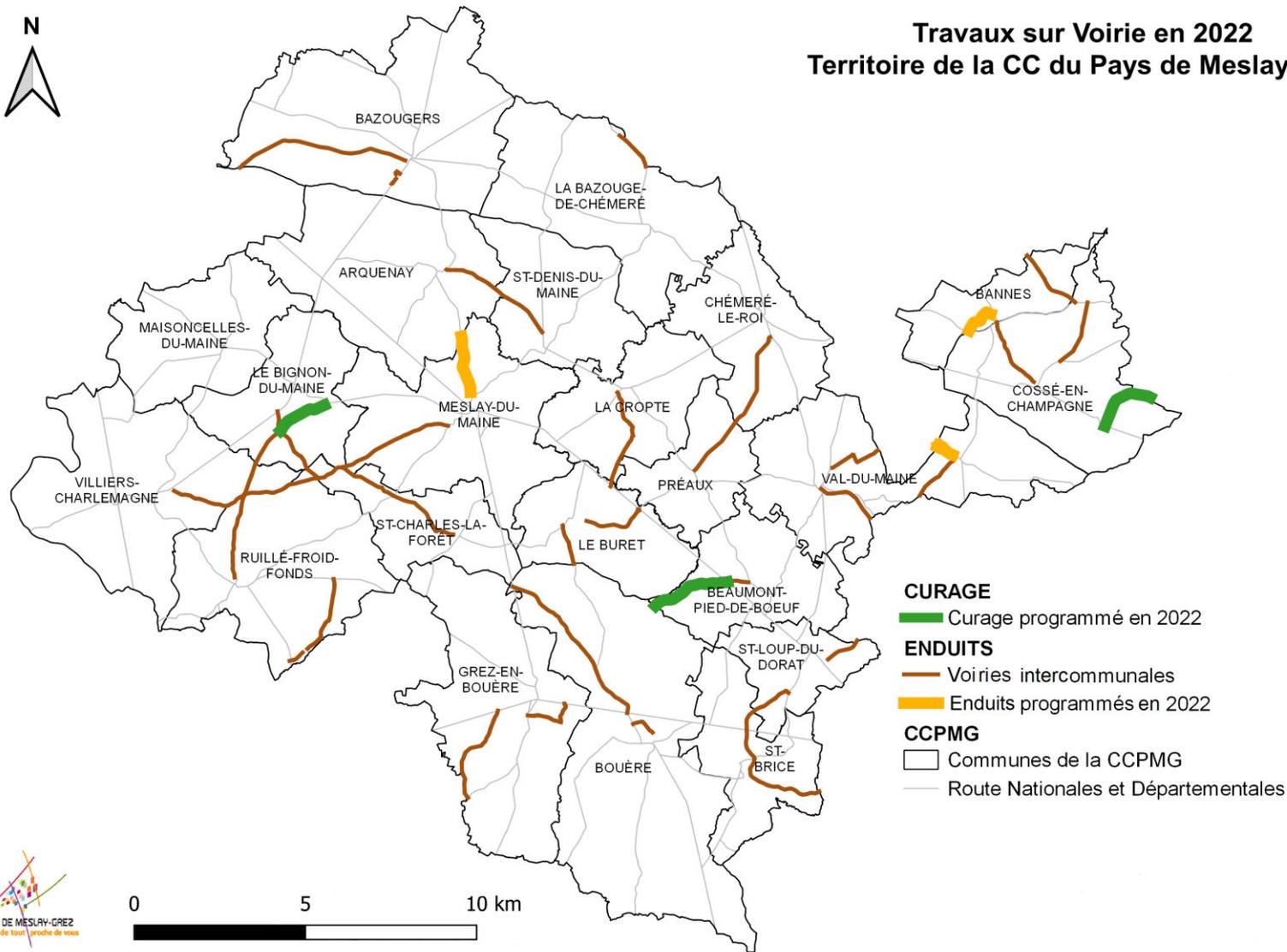


Travaux sur Voirie en 2021 Territoire de la CC du Pays de Meslay-Grez



3. VOIRIE : Propositions budget 2022

Travaux sur Voirie en 2022 Territoire de la CC du Pays de Meslay-Grez



Tableaux budgétaires - Proposition 2022 TTC

Article	Libellé	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	RAR	BP 2022
Dépenses Fonctionnement						
615231 service 8-4	Point à temps	5 913,04 €	9 000,00 €	9 821,70 €		8 000,00 €
615231 service 8-3	Arasement curage	15 683,80 €	18 000,00 €	18 294,71 €		19 000,00 €
615231 service régularisation arasement 2017	Arasement	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
615231 service 8-4	Signalisation verticale	0,00 €	1 500,00 €	1 400,00 €		1 200,00 €
	Signalisation horizontale					
	Ouvrages d'arts	1 680,00 €	1 500,00 €	960,00 €		1 000,00 €
	Interventions d'urgences	3 150,98 €	2 500,00 €	32,07 €		1 500,00 €
60633	Matériaux (enrobé à froid, gravillons, Produit absorbant, déchets de carrières))	660,00 €	1 500,00 €	1 415,04 €		1 500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	0,00 €	200,00 €	179,15 €		250,00 €
6237	Publicité marché Voirie ADA	0,00 €	0,00 €	387,94 €		0,00 €
Total dépenses fonctionnement		27 087,82 €	34 200,00 €	32 490,61 €		32 450,00 €
Recettes fonctionnement						
7588	Révision négative	431,56 €		0,00 €		
744	FCTVA / fonctionnement 4ème trimestre n-1 article 615231	0,00 €	0,00 €	380,00 €		490,48 €
744	FCTVA / fonctionnement 1er, 2ème 3ème et 4eme trim année n article 615231	4 060,00 €	5 606,00 €	3 173,31 €		1 919,27 €
773	Annulation facture arasement 615232	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total recettes fonctionnement		4 491,56 €	5 606,00 €	3 553,31 €		2 409,75 €
BILAN FONCTIONNEMENT		-22 596,26 €	-28 594,00 €	-28 937,30 €		-30 040,25 €
Dépenses investissement						
2315-275	Voirie 2020	57 111,01 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
2315-279	Voirie 2021	0,00 €	69 500,00 €	13 294,62 €	48 688,44 €	48 688,44 €
2315-280	Voirie 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €		57 500,00 €
Total dépenses Investissement		57 111,01 €	69 500,00 €	13 294,62 €		106 188,44 €
Recettes Investissement						
	FCTVA Voirie 2020	347,00 €	9 022,00 €	9 030,00 €		0,00 €
	FCTVA Voirie 2021	0,00 €	11 401,00 €	0,00 €		10 167,70 €
	FCTVA Voirie 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €		9 432,30 €
Total Recettes investissement		347,00 €	20 423,00 €	9 030,00 €	0,00 €	19 600,00 €
BILAN INVESTISSEMENT		-56 764,01 €	-49 077,00 €	-4 264,62 €		-86 588,44 €
BILAN GENERAL		-79 360,27 €	-77 671,00 €	-33 201,92 €		-116 628,69 €



Entretien des Dépendances TTC - Proposition 2022

Article	Libellé	BP 2021	Réalisé au 26/11	Prévisonnel 26/11 - 31-12	Total 2021	BP 2022
Dépenses fonctionnement						
615231 service 1-12.3	Entretien voiries et réseaux (1)	23 000,00 €	18 367,02 €	4 347,00 €	22 714,02 €	24 500,00 €
TOTAL		23 000,00 €				24 500,00 €
Recettes fonctionnement						
Pour mémoire	Valorisation transfert de charges	16 872,04 €	16 872,04 €			16 872,04 €
744	FCTVA	3 773,00 €	552,39 €			7 192,50 €
Recettes investissement						
TOTAL		20 645,04 €		0,00 €	0,00 €	24 064,54 €
Bilan		-2 354,96 €		0,00 €	0,00 €	-435,46 €



EAU

Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement – 07 décembre 2021



PAYS DE MESLAY-GREZ
Proche de tout proche de vous



10. EAU : BP 2022

BUDGET EAU REGIE							
SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP 2022							
FONCTIONNEMENT DEPENSES							
Art	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 30/11/21	Prévisionnel décembre	TOTAL 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	674 635,28 €	951 675,00 €	346 762,88 €	283 465,39 €	630 228,27 €	750 570,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés, cotisations et autres charges, f	400 339,15 €	430 820,00 €	287 353,66 €	128 700,00 €	416 053,66 €	410 000,00 €
014	Atténuations de produits : redevance pollution domestique 2017	144 545,00 €	150 000,00 €	140 706,00 €	- €	140 706,00 €	165 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	23 369,53 €	46 692,00 €	27 536,48 €	4 531,48 €	32 067,96 €	37 506,00 €
66	Charges financières : intérêts des emprunts	11 005,46 €	13 300,00 €	5 378,16 €	5 856,70 €	11 234,86 €	12 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	8 212,03 €	20 000,00 €	15 189,25 €	- €	15 189,25 €	20 000,00 €
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations : provisions	10 000,00 €	13 035,00 €	13 035,00 €		13 035,00 €	11 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	81 000,00 €			- €	
042	Op ordre de transfert entre sections : amortissements	339 955,23 €	349 200,00 €	343 707,35 €		343 707,35 €	395 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	642 057,66 €			- €	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		1 612 061,68 €	2 697 779,66 €	1 179 668,78 €	422 553,57 €	1 602 222,35 €	1 802 076,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES							
Art	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 AU 30 11	Prévisionnel décembre	TOTAL 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges : remboursement sur frais de personnel						
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 577 054,14 €	1 562 000,00 €	1 295 027,18 €	247 856,48 €	1 542 883,66 €	1 691 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	- €				- €	
75	Autres produits de gestion courante	41 145,46 €	26 500,00 €	23 260,22 €	1 053,36 €	24 313,58 €	23 000,00 €
76	Produits financiers	- €	- €			- €	
77	Produits exceptionnels, remboursements divers ou trop versés sur fa	5 674,19 €	27 550,00 €	29 402,53 €	- €	29 402,53 €	9 937,00 €
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations : provisions	11 665,00 €	35 992,00 €	15 904,40 €	3 478,12 €	19 382,52 €	26 806,00 €
042	Op d'ordre de transfert entre sections : amortissements des subventio	42 388,40 €	69 865,00 €	64 656,56 €	- €	64 656,56 €	74 000,00 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	910 007,15 €	975 872,66 €	975 872,66 €		975 872,66 €	1 071 138,70 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		2 587 934,34 €	2 697 779,66 €	2 404 123,55 €	252 387,96 €	2 656 511,51 €	2 895 881,70 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		975 872,66 €	- €			1 054 289,16 €	1 093 805,70 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		65 865,51 €				78 416,50 €	22 667,00 €

BUDGET EAU REGIE
SECTION INVESTISSEMENT - BP 2022

INVESTISSEMENT DEPENSES

Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 15/12	Prévisionnel décembre	TOTAL 2021	RAR 2021	Proposition 2022	BP 2022
D001		Déficit reporté N-1		- €			- €			- €
16		Emprunts et dettes assimilées	33 875,86 €	46 100,00 €	27 926,53 €	7 358,39 €	35 284,92 €	- €	47 600,00 €	47 600,00 €
020		Dépenses imprévues		82 000,00 €			- €			- €
041		Opération partimoiné	- €	7 725,00 €	7 725,00 €	- €	7 725,00 €	- €	- €	- €
2315		Installations avances forfaitaire		7 725,00 €	7 725,00 €		7 725,00 €			
040		Opération d'ordre entre section	42 388,40 €	69 865,00 €	68 886,77 €	- €	68 886,77 €	- €	89 000,00 €	89 000,00 €
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES			76 264,26 €	205 690,00 €	104 538,30 €	7 358,39 €	111 896,69 €	- €	136 600,00 €	136 600,00 €
2051	100	Concessions, droits similaires	2 513,92 €	7 500,00 €	2 175,00 €		2 175,00 €			- €
2182	100	Matériel de transport : 2 voitures	53 237,72 €	- €			- €		40 000,00 €	40 000,00 €
2183	100	Matériel de bureau et d'informatique	1 719,65 €	1 500,00 €	765,00 €		765,00 €		2 500,00 €	2 500,00 €
2315	103	Achat compteurs Eau radio relève prog sur 5 ans	2 184,72 €	102 000,00 €	91 609,67 €		91 609,67 €	10 390,33 €	102 000,00 €	112 390,33 €
2315	109	Station Juigné Maisoncelles étude création puits cana inox station	39 525,50 €	111 334,50 €	57 327,64 €		57 327,64 €	31 923,00 €	22 083,86 €	54 006,86 €
2315	111	Réhabilitation réseau Ruillé	164 562,57 €	1 000,00 €	163,99 €		163,99 €			- €
2315	114	Réhabilitation captage Moulin Rousson SAULGES et MO	358 077,83 €	1 931,29 €	434,08 €		434,08 €			- €
2315	115	Interconnexion PREAUX et MO	14 619,80 €	1 000,00 €	57,20 €		57,20 €			- €
2315	119	Travaux réhabilitation réseaux 2019 à 2022	2 396,62 €	525 836,43 €	4 652,85 €		4 652,85 €		35 000,00 €	35 000,00 €
2188	123	Pose débitmètres Château d'eau le Landereau Meslay-Buret		15 000,00 €	7 582,00 €		7 582,00 €			- €
2051	125	Informatique module Eau SIG		- €			- €		40 000,00 €	40 000,00 €
2315	127	Travaux extension réseaux 2019		25 000,00 €	9 527,58 €		9 527,58 €			- €
2315	129	Rue de la gare - Meslay (Rond point Ruillé - Centre ville)		90 000,00 €	4 683,08 €		4 683,08 €	15 244,92 €	70 072,00 €	85 316,92 €
2315	131	Centre bourg - Le Buret	764,93 €	128 000,00 €	1 697,87 €		1 697,87 €	2 237,20 €	124 064,93 €	126 302,13 €
2315	132	Château de la Touche - Meslay		20 000,00 €	7 940,64 €		7 940,64 €			- €
2315	133	CE MESLAY DU MAINE	6 406,17 €	214 458,83 €	210 922,45 €		210 922,45 €			- €
238	133	CE MESLAY DU MAINE		4 635,00 €	4 635,00 €		4 635,00 €			- €
2188	135	Pose débitmètres pour sectorisation		40 000,00 €	31 234,95 €		31 234,95 €		50 000,00 €	50 000,00 €
2315	136	Bâche Montavallon	2 806,96 €	118 603,04 €	116 621,62 €		116 621,62 €			- €
238	136	Bâche Montavallon		3 090,00 €	3 090,00 €		3 090,00 €			- €
2315	137	Réhabilitation CE du Landreau		200 000,00 €			- €	14 153,40 €	213 846,60 €	228 000,00 €
2315	139	Allée du Touche - Meslay		45 000,00 €			- €		45 000,00 €	45 000,00 €
2315	140	Conduite de distribution Cossé Epineux 1ère tranche		200 000,00 €			- €	12 357,00 €	561 643,00 €	574 000,00 €
2315	141	Rue Ste Anne Villiers en C		- €			- €		- €	- €
2315	142	Réhabilitation CVM		50 000,00 €			- €		50 000,00 €	50 000,00 €
2315		Rue de Forcé Bazougers							85 000,00 €	85 000,00 €
2315		Rue des écoles Beaumont Piets de Bouf 2023								- €
2315		Avenue de Sablé Meslay							125 000,00 €	125 000,00 €
2315		Chemin de Sauber Meslay							35 000,00 €	35 000,00 €
2315		Réhabilitation centre bourg Saint Charles							75 000,00 €	75 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			956 674,01 €	1 920 678,87 €	555 120,62 €	- €	555 120,62 €	86 305,85 €	1 676 210,39 €	1 762 516,24 €
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT			1 032 938,27 €	2 126 368,87 €	659 658,92 €	7 358,39 €	667 017,31 €	86 305,85 €	1 812 810,39 €	1 899 116,24 €

INVESTISSEMENT RECETTES										
Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 15 12	Prévisionnel décembre	TOTAL 2021	RAR 2021	Proposition 2022	BP 2022
R001		Excédent d'investissement reporté	742 654,92 €	270 895,21 €	270 895,21 €		270 895,21 €		524 134,83 €	524 134,83 €
1068		Affectation en réserves		- €			- €			- €
16		Emprunts et dettes assimilées	- €	394 717,00 €	394 117,00 €	- €	394 117,00 €	- €	- €	- €
2315	133	CE MESLAY DU MAINE Revision	6,33 €				- €			- €
024		Vente atelier CHEMERE LE ROI							130 000,00 €	130 000,00 €
021		Virement de la section de fonctionnement		642 057,66 €			- €			- €
041		Opération patrimoine	- €	7 725,00 €	7 725,00 €	- €	7 725,00 €	- €	- €	- €
238		Installations avances forfaitaire		7 725,00 €	7 725,00 €		7 725,00 €			
040		Opération d'ordre entre section	339 955,23 €	349 200,00 €	346 479,35 €	- €	346 479,35 €	- €	395 500,00 €	395 500,00 €
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES			1 082 616,48 €	1 664 594,87 €	1 019 216,56 €	- €	1 019 216,56 €	- €	1 049 634,83 €	1 049 634,83 €
1313	109	Station de pompage Juigné Maisoncelles		28 500,00 €			- €	18 600,00 €		18 600,00 €
1313	111	Réhabilitation réseau Ruillé subvention	37 778,00 €	13 816,00 €	13 817,00 €		13 817,00 €			- €
13111	115	Interconnexion PREAUX subvention		14 250,00 €	14 250,54 €		14 250,54 €			- €
1313	115	Interconnexion PREAUX subvention	9 865,00 €	3 743,00 €	3 743,00 €		3 743,00 €			- €
13111	117	Supervision SOFREL subvention		6 821,00 €	6 821,50 €		6 821,50 €			- €
1313	117	Supervision SOFREL subvention		2 109,00 €	1 995,70 €		1 995,70 €			- €
1313	122	Réhabilitation réseau Grande Rue Meslay	27 404,00 €	- €			- €		27 000,00 €	27 000,00 €
13111	123	Pose débitmètres Château d'eau le Landereau Meslay-Buret		10 500,00 €			- €	8 247,40 €		8 247,40 €
1313	123	Pose débitmètres Château d'eau le Landereau Meslay-Buret	1 000,00 €	5 000,00 €			- €	181,22 €		181,22 €
1313	127	Travaux extension réseaux 2019			1 346,00 €		1 346,00 €	1 346,00 €		1 346,00 €
1313	129	Rue de la gare - Meslay (Rond point Ruillé - Centre ville)		27 000,00 €			- €		600,00 €	600,00 €
1313	131	Centre bourg - Le Buret		39 000,00 €			- €		38 400,00 €	38 400,00 €
1313	132	Château de la Touche - Meslay		6 000,00 €			- €	6 000,00 €	1 368,00 €	7 368,00 €
1313	133	CE MESLAY DU MAINE		60 050,00 €	31 864,30 €		31 864,30 €	28 185,70 €	2 160,00 €	30 345,70 €
13111	135	Pose débitmètres pour sectorisation		20 000,00 €			- €	28 000,00 €	25 000,00 €	53 000,00 €
1313	135	Pose débitmètres pour sectorisation		12 000,00 €			- €	4 070,00 €	15 000,00 €	19 070,00 €
1313	136	Bâche Montvallon		39 485,00 €	13 605,70 €		13 605,70 €	25 879,30 €	1 440,00 €	27 319,30 €
1313	137	Réhabilitation CE du Landreau		60 000,00 €			- €		68 400,00 €	68 400,00 €
1313	139	Allée du Touche - Meslay		13 500,00 €			- €		13 500,00 €	13 500,00 €
1313	140	Conduite de distribution Cossé Epineux 1ère tranche		60 000,00 €			- €		172 200,00 €	172 200,00 €
1313	141	Rue Ste Anne Villiers en C		- €			- €		- €	- €
1313	142	Réhabilitation CVM		15 000,00 €			- €		15 000,00 €	15 000,00 €
13111	142	Réhabilitation CVM		25 000,00 €			- €		25 000,00 €	25 000,00 €
1313		Rue de Forcé Bazougers							25 500,00 €	25 500,00 €
1313		Rue des Écoles Beaumont Pieds de Boeuf							- €	- €
1313		Avenue de Sablé Meslay							37 500,00 €	37 500,00 €
1313		Chemin de Sauber Meslay							10 500,00 €	10 500,00 €
1313		Réhabilitation centre bourd Saint Charles							22 500,00 €	22 500,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			221 217,00 €	461 774,00 €	87 443,74 €	- €	87 443,74 €	120 509,62 €	501 068,00 €	621 577,62 €
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT			1 303 833,48 €	2 126 368,87 €	1 106 660,30 €	- €	1 106 660,30 €	120 509,62 €	1 550 702,83 €	1 671 212,45 €
RESULTAT INVESTISSEMENT			270 895,21 €	- €			439 642,99 €			- 227 903,79 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			- 471 759,71 €				168 747,78 €			- 752 038,62 €

Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement - 07 décembre 2021

BUDGET EAU DSP
SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP 2022

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap/ art	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 30/11	Prévisionnel décembre 2021	TOTAL 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	31 561,43 €	321 800,00 €	69 070,98 €	- €	69 070,98 €	51 950,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 675,27 €	9 000,00 €	4 137,97 €	4 250,00 €	8 387,97 €	9 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	5 000,00 €	397,59 €	- €	397,59 €	5 000,00 €
66	Charges financières - intérêts des emprunts	6 590,37 €	6 600,00 €	4 690,62 €	1 324,71 €	6 015,33 €	6 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues		4 935,00 €				
042	Op ordre de transfert entre sections	207 325,15 €	215 000,00 €	213 933,15 €	- €	213 933,15 €	199 500,00 €
043	Op ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement		69 956,35 €				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		253 152,22 €	633 291,35 €	292 230,31 €	5 574,71 €	297 805,02 €	272 950,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap/ art	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 24/11	Prévisionnel décembre 2021	TOTAL 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	322 866,45 €	280 000,00 €	257 164,04 €	15 256,00 €	272 420,04 €	235 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 288,32 €	5 000,00 €	6 145,18 €	- €	6 145,18 €	4 500,00 €
77	Produits exceptionnels	3 605,80 €	- €	300,00 €	- €	300,00 €	- €
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
042	Op d'ordre de transfert entre sections	35 503,88 €	37 350,00 €	37 252,88 €	- €	37 252,88 €	30 500,00 €
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit.					- €	
002	Excédent antérieur reporté Fonc	197 829,12 €	310 941,35 €	310 941,35 €		310 941,35 €	312 404,89 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		564 093,57 €	633 291,35 €	611 803,45 €	15 256,00 €	627 059,45 €	582 404,89 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		310 941,35 €	- €	319 573,14 €	9 681,29 €	329 254,43 €	309 454,89 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		113 112,23 €				18 313,08 €	- 2 950,00 €

BUDGET EAU DSP
SECTION INVESTISSEMENT - BP 2022

INVESTISSEMENT DEPENSES										
Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 15/12	Prévisionnel décembre	TOTAL 2021	RAR 2021	Proposition 2022	BP 2022
D001		Déficit reporté N-1		- €			- €			- €
16		Emprunts et dettes assimilées	27 044,35 €	25 000,00 €	23 551,76 €	- €	23 551,76 €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
020		Dépenses imprévues		24 000,00 €			- €			- €
040		Opération d'ordre entre section	35 503,88 €	37 350,00 €	37 252,88 €	- €	37 252,88 €	- €	30 500,00 €	30 500,00 €
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES			62 548,23 €	86 350,00 €	60 804,64 €	- €	60 804,64 €	- €	55 500,00 €	55 500,00 €
2315	313	Renouvellement réseau rue de la Libération GREZ	43 597,86 €	136 402,14 €	128 970,87 €		128 970,87 €			- €
2315	314	Renouvellement réseau la Briquetterie St Brice	18 034,36 €	1 000,00 €	52,00 €		52,00 €			- €
2315	316	divers travaux de réhabilitation	- €	227 144,32 €			- €		30 000,00 €	30 000,00 €
2315	317	Rue des Sencies -Bouère		140 000,00 €	4 043,27 €		4 043,27 €	3 884,71 €	152 072,29 €	155 957,00 €
2315	318	Rue de Commeré Val du Maine 2023		- €			- €			- €
2315	319	Renforcement Rue Principale St Loup		155 000,00 €			- €	6 480,00 €	148 520,00 €	155 000,00 €
		Route de Mooréa Grez en Bouère 2023					- €			- €
		Réhabilitation captage mauditière Grez en Bouère					- €		210 000,00 €	210 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			61 857,22 €	679 546,46 €	133 066,14 €	- €	133 066,14 €	10 364,71 €	540 592,29 €	550 957,00 €
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT			124 405,45 €	765 896,46 €	193 870,78 €	- €	193 870,78 €	10 364,71 €	596 092,29 €	606 457,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES										
Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 15/12	Prévisionnel décembre	TOTAL 2021	RAR 2021	Proposition 2022	BP 2022
R001		Excédent d'investissement reporté	227 653,41 €	333 940,11 €	333 940,11 €		333 940,11 €		322 412,64 €	322 412,64 €
1068		Affectation en réserves		- €			- €			- €
16		Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
021		Virement de la section de fonctionnement		69 956,35 €			- €			- €
040		Opération d'ordre entre section	207 325,15 €	215 000,00 €	213 933,15 €	- €	213 933,15 €	- €	199 500,00 €	199 500,00 €
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES			434 978,56 €	618 896,46 €	547 873,26 €	- €	547 873,26 €	- €	521 912,64 €	521 912,64 €
1313	313	Renouvellement réseau rue de la Libération GREZ		54 000,00 €	52 902,00 €		52 902,00 €			- €
1313	316	divers travaux de réhabilitation		4 500,00 €			- €		4 500,00 €	4 500,00 €
1313	317	Rue des Sencies -Bouère		42 000,00 €			- €		48 000,00 €	48 000,00 €
1313	318	Rue de Commeré Val du Maine		- €			- €		- €	- €
1313	319	Renforcement Rue Principale St Loup		46 500,00 €			- €		46 500,00 €	46 500,00 €
1313		Route de Mooréa Grez en Bouère							- €	- €
1313		Réhabilitation captage mauditière Grez en Bouère							63 000,00 €	63 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			23 367,00 €	147 000,00 €	52 902,00 €	- €	52 902,00 €	- €	162 000,00 €	162 000,00 €
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT			458 345,56 €	765 896,46 €	600 775,26 €	- €	600 775,26 €	- €	683 912,64 €	683 912,64 €
RESULTAT INVESTISSEMENT			333 940,11 €				406 904,48 €			77 455,64 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			106 286,70 €				72 964,37 €			-244 957,00 €

Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement – 07 décembre 2021

ASSAINISSEMENT



4. ASSAINISSEMENT : BP 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE							
SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP 2022							
FONCTIONNEMENT DEPENSES							
Art	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 30/11/21	Prévisionnel 2021	TOTAL 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	144 374,13 €	282 281,00 €	184 511,09 €	52 306,08 €	236 817,17 €	301 150,00 €
012	Charges de personnel rattachées	162 205,54 €	161 550,00 €	46 193,10 €	111 753,18 €	157 946,28 €	171 300,00 €
014	Atténuations de produits : redevance modernisation réseaux Art 706219	62 380,00 €	68 000,00 €	49 287,00 €	- €	49 287,00 €	53 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	15 942,89 €	17 886,00 €	15 146,86 €	1 176,36 €	16 323,22 €	19 972,00 €
66	Charges financières : intérêts	42 416,06 €	41 680,00 €	18 605,48 €	20 219,81 €	38 825,29 €	38 000,00 €
67	Charges exceptionnelles : titres annulés sur exercices antérieurs	128 670,85 €	500,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
68	Dotations aux provisions	400,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues		8 057,83 €			- €	
042	Op ordre de transfert entre sections	308 417,85 €	323 227,00 €	322 781,35 €	- €	322 781,35 €	335 000,00 €
002	Déficit antérieur reporté Fonc					- €	
023	Virement à la section d'investissement		101 911,80 €			- €	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		864 807,32 €	1 005 093,63 €	636 524,88 €	185 455,43 €	821 980,31 €	918 922,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES							
Chap/ art	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 30/11/21	Prévisionnel 2021	TOTAL 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €			- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	635 225,39 €	650 000,00 €	324 616,98 €	334 321,75 €	658 938,73 €	718 500,00 €
74	Subventions d'exploitation	2 898,00 €	57 914,00 €	12 108,00 €	46 392,00 €	58 500,00 €	27 288,00 €
75	Autres produits de gestion courante	690,17 €	1 000,00 €	238,36 €	665,97 €	904,33 €	1 000,00 €
76	Produits financiers	- €		- €		- €	
77	Produits exceptionnels	- €	7 592,00 €	7 603,02 €	- €	7 603,02 €	3 591,00 €
78	Reprises sur provisions	577,66 €	986,00 €	429,27 €	123,00 €	552,27 €	772,00 €
042	Op d'ordre de transfert entre sections : amortissements subventions	158 445,07 €	171 671,00 €	168 967,07 €	- €	168 967,07 €	175 500,00 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	193 754,23 €	115 930,63 €	115 930,63 €		115 930,63 €	229 611,22 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		991 590,52 €	1 005 093,63 €	629 893,33 €	381 502,72 €	1 011 396,05 €	1 156 262,22 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		126 783,20 €	- €			189 415,74 €	237 340,22 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		- 66 971,03 €				73 485,11 €	7 729,00 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE
SECTION INVESTISSEMENT - BP 2022**

INVESTISSEMENT DEPENSES

Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 AU 15/12	Prévisionnel décembre	TOTAL 2021	RAR 2021	Proposition 2022	BP 2022
D001		Déficit reporté N-1		- €			- €			- €
16		Emprunts et dettes assimilées	128 538,26 €	119 000,00 €	114 024,68 €	2 963,92 €	116 988,60 €	- €	119 000,00 €	119 000,00 €
2111		Acquisition foncière St Denis du maine		10 000,00 €						
020		Dépenses imprévues		4 312,05 €			- €			- €
040		Opération d'ordre entre section	158 445,07 €	171 671,00 €	168 967,07 €	1 771,00 €	170 738,07 €	- €	183 500,00 €	183 500,00 €
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES			286 983,33 €	304 983,05 €	282 991,75 €	4 734,92 €	287 726,67 €	- €	302 500,00 €	302 500,00 €
2051	200	Equipment Service Assainissement - logiciel INCOM	996,76 €	3 800,00 €	725,00 €		725,00 €			- €
2188	200	Matériel autre	519,20 €	2 000,00 €	2 319,00 €		2 319,00 €			- €
2317	203	Construction STEP BOUERE		250,00 €	238,68 €		238,68 €			- €
2031	207	Etude diagnostic système AC La Bazouge	16 990,80 €	23 009,20 €	12 095,85 €		12 095,85 €	10 878,35 €	35,00 €	10 913,35 €
2315	215	Renouvellement réseau Centre bourg Ruillé		27 000,00 €			- €	13 130,00 €		13 130,00 €
2315	216	Séparatif réseau St Denis rue de Paradis	2 527,20 €	93 000,00 €	75 361,93 €		75 361,93 €	36,20 €	963,80 €	1 000,00 €
2188	217	renouvellement pompes de relevage	28 763,35 €	50 000,00 €	4 097,25 €		4 097,25 €		25 000,00 €	25 000,00 €
2315	218	sécurisation des postes de relevage	709,42 €	14 240,00 €	8 229,98 €		8 229,98 €		8 500,00 €	8 500,00 €
2031	221	Etude diagnostic système AC GREZ		45 000,00 €			- €	35 740,00 €	4 260,00 €	40 000,00 €
2315	222	Réhabilitation réseau EU Rue de la gare Meslay section rond point Ruillé/centre ville		95 000,00 €			- €		155 000,00 €	155 000,00 €
2315	223	Réhabilitation réseau EU allée de la touche Meslay		25 000,00 €	13 914,80 €		13 914,80 €			- €
2315	224	Réhabilitation réseau EU Rue Commeré Val du Maine 2023		- €			- €			- €
2315	225	Extension réseau EU Villiers Rue des étangs		40 000,00 €	19 343,86 €		19 343,86 €			- €
2315		Rue de Forcé Bazougers							125 000,00 €	125 000,00 €
2031		Etude pour optimisation STEP Bazougers							41 000,00 €	41 000,00 €
2315		Réhabilitation réseau EU Chemin de la touche Meslay							65 000,00 €	65 000,00 €
2315		Chemin de Sauber Meslay							55 000,00 €	55 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			60 015,23 €	428 299,20 €	136 326,35 €	- €	136 326,35 €	59 784,55 €	479 758,80 €	539 543,35 €
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT			346 998,56 €	733 282,25 €	419 318,10 €	4 734,92 €	424 053,02 €	59 784,55 €	782 258,80 €	842 043,35 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 AU 15 12	Prévionnel décembre	TOTAL 2021	RAR 2021	Proposition 2022	BP 2022
R001		Excédent d'investissement reporté	142 766,34 €	109 283,63 €	109 283,63 €		109 283,63 €		73 977,55 €	73 977,55 €
1068		Affectation en réserves		10 852,57 €	10 852,57 €		10 852,57 €			- €
16		Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
021		Virement de la section de fonctionnement		101 911,80 €			- €			- €
040		Opération d'ordre entre section	308 417,85 €	323 227,00 €	322 781,35 €	- €	322 781,35 €	- €	335 500,00 €	335 500,00 €
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES			451 184,19 €	545 275,00 €	442 917,55 €	- €	442 917,55 €	- €	409 477,55 €	409 477,55 €
13111	207	Etude diagnostic système AC La Bazouge - subventions		20 000,00 €			- €	20 000,00 €		20 000,00 €
1313	207	Etude diagnostic système AC La Bazouge - subventions	5 098,00 €	6 902,00 €			- €	6 892,00 €		6 892,00 €
1313	214	réhabilitation réseau		7 500,00 €			- €			- €
1313	215	Renouvellement réseau Centre bourg Ruillé		8 100,00 €	4 050,00 €		4 050,00 €	4 050,00 €		4 050,00 €
13111	216	Séparatif réseau St Denis rue de Paradis		39 605,25 €	- €		- €	38 944,00 €		38 944,00 €
1313	216	Séparatif réseau St Denis rue de Paradis		28 659,00 €	23 367,00 €		23 367,00 €			- €
1313	218	sécurisation des postes de relevage subvention		4 500,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €			- €
1313	219	supervision télégestion		741,00 €	855,30 €		855,30 €			- €
13111	221	Etude diagnostic système AC GREZ		22 500,00 €			- €	20 000,00 €		20 000,00 €
1313	221	Etude diagnostic système AC GREZ		13 500,00 €			- €	12 000,00 €		12 000,00 €
1313	222	Réhabilitation réseau EU Rue de la gare Meslay section rond point Ruillé/centre ville		28 500,00 €			- €		46 500,00 €	46 500,00 €
1313	223	Réhabilitation réseau EU allée de la touche Meslay		7 500,00 €	1 056,00 €		1 056,00 €	1 054,00 €		1 054,00 €
1313	224	Réhabilitation réseau EU Rue Commeré Val du Maine		- €			- €		- €	- €
1313	225	Extension réseau EU Villiers Rue des étangs		- €	2 250,00 €		2 250,00 €	2 250,00 €		2 250,00 €
1313		Rue de Forcé Bazougers							37 500,00 €	37 500,00 €
13111		Etude pour optimisation STEP Bazougers							20 000,00 €	20 000,00 €
1313		Etude pour optimisation STEP Bazougers							9 440,00 €	9 440,00 €
1313		Réhabilitation réseau EU Chemin de la touche Meslay							19 500,00 €	19 500,00 €
1313		Chemin de Sauber Meslay							16 500,00 €	16 500,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			5 098,00 €	188 007,25 €	33 578,30 €	- €	33 578,30 €	105 190,00 €	149 440,00 €	254 630,00 €
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT			456 282,19 €	733 282,25 €	476 495,85 €	- €	476 495,85 €	105 190,00 €	558 917,55 €	664 107,55 €
RESULTAT INVESTISSEMENT			109 283,63 €	- €			52 442,83 €			- 177 935,80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			- 33 482,71 €				- 56 840,80 €			- 251 913,35 €

ASSAINISSEMENT DSP
SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP 2022

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Art	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 30 11 2021	Prévisionnel décembre	TOTAL 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	4 401,85 €	10 640,00 €	4 891,03 €	- €	4 891,03 €	- €
012	Charges de personnel, frais assimilés	305,44 €	500,00 €		300,00 €	300,00 €	
014	Atténuations de produits : redevance modernisation réseaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	550,00 €	549,68 €	- €	549,68 €	- €
66	Charges financières - intérêts	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68	Dotations aux provisions	- €	- €			- €	
022	Dépenses imprévues	- €	300,00 €			- €	
042	Op ordre de transfert entre sections : amortissements	12 439,97 €	12 450,00 €	12 439,97 €		12 439,97 €	
023	Virement à la section d'investissement	- €	39 497,65 €			- €	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		17 147,26 €	63 937,65 €	17 880,68 €	300,00 €	18 180,68 €	- €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Art	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 30 11 2021	Prévisionnel décembre	TOTAL 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	- €	- €			- €	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	16 629,92 €	15 500,00 €	14 862,51 €	- €	14 862,51 €	- €
74	Subventions d'exploitation	2 661,00 €	6 040,00 €	1 127,00 €	- €	1 127,00 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €			- €	- €
76	Produits financiers	- €	- €			- €	- €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	- €			- €	- €
78	Reprises sur provisions	- €	- €			- €	- €
042	Op d'ordre de transfert entre sections	5 489,00 €	5 500,00 €	5 489,00 €	- €	5 489,00 €	- €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	28 264,99 €	36 897,65 €	36 897,65 €		36 897,65 €	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		54 044,91 €	63 937,65 €	58 376,16 €	- €	58 376,16 €	- €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		36 897,65 €	- €	40 495,48 €	- 300,00 €	40 195,48 €	- €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		8 632,66 €				3 297,83 €	- €

ASSAINISSEMENT DSP
SECTION INVESTISSEMENT - BP 2022

INVESTISSEMENT DEPENSES

Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 30 11 2021	Prévisionnel décembre	TOTAL 2021	RAR 2021	Proposition 2022	BP 2022
D001		Déficit reporté N-1					- €			- €
1641		Emprunts		- €			- €			- €
020		Dépenses imprévues		2 100,00 €			- €			
040		Opération d'ordre entre section	5 489,00 €	5 500,00 €	5 489,00 €	- €	5 489,00 €	- €	- €	- €
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES			5 489,00 €	7 600,00 €	5 489,00 €	- €	5 489,00 €	- €	- €	- €
2188	400	Equipement service assainissement		50 931,40 €			- €			- €
2031	402	Etude pour optimisation STEP Bazougers		40 000,00 €			- €			- €
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			- €	90 931,40 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT			5 489,00 €	98 531,40 €	5 489,00 €	- €	5 489,00 €	- €	- €	- €

INVESTISSEMENT RECETTES

Art	Opération	Libellé	REALISÉ 2020	BP 2021	REALISÉ 2021 au 30 11 2021	Prévisionnel décembre	TOTAL 2021	RAR 2021	Proposition 2022	BP 2022
R001		Excédent d'investissement reporté	7 632,78 €	14 583,75 €	14 583,75 €		14 583,75 €			- €
1068		Affectation en réserves					- €			- €
1641		Emprunts		- €			- €			- €
021		Virement de la section de fonctionnement		39 497,65 €			- €			- €
040		Opération d'ordre entre section	12 439,97 €	12 450,00 €	12 439,97 €	- €	12 439,97 €	- €	- €	- €
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES			20 072,75 €	66 531,40 €	27 023,72 €	- €	27 023,72 €	- €	- €	- €
13111	402	Etude pour optimisation STEP Bazougers		20 000,00 €			- €			- €
1313	402	Etude pour optimisation STEP Bazougers		12 000,00 €			- €			- €
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			- €	32 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT			20 072,75 €	98 531,40 €	27 023,72 €	- €	27 023,72 €	- €	- €	- €
RESULTAT INVESTISSEMENT			14 583,75 €	- €	21 534,72 €	- €	21 534,72 €	- €	- €	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE			6 950,97 €				6 950,97 €			

AVENANT N°2 - 2021-2022
À LA CONVENTION INTERCOMMUNALE
D'APPUI AUX PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE
Sept. 2019 - août 2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Département de la Mayenne, représenté par son Président Monsieur Olivier RICHEFOU, agissant en vertu des délibérations du Conseil départemental du 6 mars 2017 (mise en place de *conventions intercommunales d'appui aux projets culturels de territoire*), du 11 décembre 2020 relative au vote du programme culture et de la Commission permanente du 4 octobre 2021 ;

Et

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, représentée par son Président Monsieur Jacky CHAUVEAU, autorisé par délibération du Conseil communautaire du

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : ENGAGEMENT ANNUEL DU DÉPARTEMENT

art. 1-1 Aides directes à l'EPCI

Pour **2021-2022**, le Département apportera une aide globale prévisionnelle à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez pour la mise en œuvre de son projet culturel de **50 069 €** en fonctionnement.

- **Pour le schéma départemental de l'enseignement artistique : 35 500 €** d'aide se décomposant comme suit :
 - Éducation artistique et culturelle : 10 000 € ;
 - Socle pédagogique : 20 000 € ;
 - Ouverture au théâtre, à la danse et aux arts visuels : 500 € ;
 - Encadrement et coordination de projet : 5 000 €.(cf. Annexe n°1 Données prév. 2021-2022 Schéma de l'enseignement artistique)

- **Pour les actions culturelles et le fonctionnement du réseau lecture : 6 642 €** d'aide se décomposant comme suit :
 - Aide à la structuration et au fonctionnement logistique du réseau : 4 000 € ;(cf. Annexe n°2 Données prév. 2021-2022 Lecture publique)

- Aide à l'action culturelle lecture : 2 642 € soit 33 % d'aide sur un budget artistique en convention prévisionnel de 7 460 €.

(cf. Annexe n°3 Budget prév. 2021-2022 Lecture publique)

Certaines opérations peuvent être aidées sous réserve du détail de la programmation (cf. Annexe n°3). Les projets complets de ces opérations seront transmis dès que possible.

- **Pour la mise en place progressive d'une saison de territoire (année 3) : 7 927 €** soit un soutien différencié de 15 % d'aide sur un budget artistique en convention prévisionnel de 52 847 €. (cf. Annexe n°4 Budget prévisionnel 2021-2022 Saison)

Certaines opérations peuvent être aidées sous réserve du détail de la programmation (cf. Annexe n°4). Les projets complets de ces opérations seront transmis dès que possible.

- **La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez adhère nouvellement en 2021-2022 au dispositif Aux arts, collégiens** et s'engage à :

- ✓ répondre aux ambitions du dispositif et aux objectifs qui lui sont assignés et maîtriser, à son niveau, les coûts financiers afférents à l'opération ;
- ✓ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des missions s'inscrivant dans le cadre du projet ;
- ✓ transmettre toute pièce utile pour assurer le suivi de l'action.

Cf. description du parcours et des objectifs dans la présentation de la politique départementale votée le 6 mars 2017.

Volet investissement

- **Programme d'acquisition de parcs de matériel technique des saisons professionnelles : /**

art. 1-2 Aides associatives au territoire (pour mémoire) en 2021

- Association Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez pour l'organisation de son festival : 6 000 €.

Soit, pour référence, un engagement départemental pour le territoire de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (aides à l'EPCI et aux autres partenaires du territoire) de : 56 069 €

art. 1-3 Aides par le biais des structures ressources départementales (données 2019-2020) :

- Prestations de la Bibliothèque départementale (BDM), notamment :
 - *Ressources numériques* : + de 50 000 documents accessibles à tous les inscrits de vos bibliothèques sur la médiathèque numérique départementale (portail de la BDM) ; mise à disposition d'une malle numérique et d'une malle jeu vidéo sur votre EPCI ;
 - *Nombre de documents de la BDM* présents au 31/12/2020 dans les bibliothèques : 14 383 ;
 - *Apport hebdomadaire des réservations par la navette BDM à la plateforme intercommunale* ;
 - 3 bibliothèques ont participé au prix *Bull'Gomme 53* en 2021 ;
 - 1 bibliothèques a bénéficié de la sélection des 16 titres des 1^{ers} romans retenus par *Lecture en tête* en 2021 ;
 - Formations, prêt d'expositions et autres outils d'animation.
- Projets de l'agence culturelle départementale Mayenne Culture, notamment :

- *Projet éducation artistique et culturelle* : en partenariat avec Anima Cie sur les 3 collèges du territoire
 - *Danse à l'école* : 9 classes de 3 établissements à Meslay-du-Maine, Bouère et Saint Brice ;
 - Concerts de l'*Ensemble Instrumental de la Mayenne* en 2020-21 : / ;
 - Le festival des *Nuits de la Mayenne* en 2021 : 1 représentation à Chéméré-le-Roi ;
 - Action(s) artistique(s) 2020-21 : résidence de journaliste au collège de Grez-en-Bouère et à l'école élémentaire de Saint-Brice ;
- Programme de formation pour les professionnels du secteur artistique et culturel, notamment pour le personnel des conservatoires avec possibilité de formations d'équipe sur site : /
- Projets d'Atmosphères 53, notamment :
- *Collège au cinéma* : sur le territoire, 8 classes de 2 établissements ont participé à ce dispositif durant l'année scolaire 2020-2021.
- Par ailleurs, le Département prend en charge 1/3 du transport scolaire lié au dispositif Ciné-enfants dans le cadre de la saison de territoire.
- Accueil en 2021 du prologue du Chainon Manquant (soutien fléché du Département).

Article 2 : SUIVI, ÉVALUATION ET MODALITÉS DE VERSEMENT

art. 2-1 Afin de permettre un suivi, un bilan des différentes activités sera réalisé en fin de saison. L'ensemble des documents finalisés sera transmis dans les délais au plus tard mi-mai 2022 sur imprimés types. Ce travail sera mené en relation avec Mayenne Culture. Les éléments suivants devront être fournis :

- le bilan 2021-2022 des avancées par rapport au calendrier de mise en œuvre du projet culturel de territoire ;
- le bilan qualitatif, quantitatif et financier des programmes opérationnels 2021-2022 pour :
 - la saison culturelle ;
 - l'enseignement artistique ;
 - la lecture publique.

Les bilans financiers pour la partie saison culturelle, lecture publique et *Aux arts, collégiens* pourront être transmis début octobre 2022.

art. 2-2 Modalités de versement

Pour la saison de territoire et l'action culturelle lecture :

Un **acompte de 40 %** sera versé dès la signature de la présente convention. Le solde sera versé sur réalisé à la fin de la saison.

En cas de budget réalisé inférieur au budget prévisionnel fourni, le montant de l'aide sera réajusté à la baisse au prorata.

Afin d'accompagner les EPCI s'inscrivant dans une chaîne de solidarité, l'ensemble des indemnités des équipes artistiques et techniques éventuelles liées à la crise sanitaire rentrent dans les budgets réalisés subventionnables (lecture et saison).

Pour le schéma départemental de l'enseignement artistique et le fonctionnement du réseau lecture :

Un **acompte de 40%** sera versé à la signature de la présente convention. Le solde sera versé au vu des données effectives à la fin de l'année scolaire.

En cas de données effectives inférieures aux données prévisionnelles fournies, le montant de l'aide sera réajusté à la baisse au prorata. La période du confinement de mars à mai 2020 est par ailleurs neutralisée pour le schéma de l'enseignement artistique.

Pour l'acquisition de matériel technique des saisons professionnelles :

La subvention sera versée sur présentation des factures acquittées.

En cas de budget réalisé inférieur au budget prévisionnel fourni, le montant de l'aide sera réajusté à la baisse au prorata.

art. 2-3 Les aides territoriales directes seront versées sur le compte de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Article 4 : DURÉE

Le présent avenant est conclu du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Article 5 : EXÉCUTION

Le Président du Conseil départemental de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent avenant.

Fait à LAVAL, le

*Le Président du Conseil départemental
de la Mayenne,*

*Le Président de la Communauté de communes
du Pays de Meslay-Grez,*

Olivier RICHEFOU

Jacky CHAUVEAU

ANNEXE N°1 : Données prévisionnelles 2021-22 - Schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique
Conservatoire de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

Soutien à l'EAC	
Heures hebdomadaires	15 heures
Montant de l'aide	10 000 €
Aide socle pédagogique	
Heures hebdomadaires hors EAC	137.50 heures
Montant de l'aide	20 000 €
Encouragement à l'ouverture au théâtre, à la danse et aux arts visuels	
Forfait cursus danse	
Forfait cursus théâtre	
Forfait cours/ateliers danse	
Forfait cours/ateliers théâtre	500 €
Forfait cours/ateliers arts plastiques	
Total	500 €
Soutien à l'encadrement et à la coordination de projet	
Nombre ETP	1.00 ETP
Montant de l'aide	5 000 €
Total	35 500 €

ANNEXE N°2 : Données prévisionnelles 2021-22 - Lecture publique de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

Description	Montant	Si mise en œuvre durant l'année 2021-22, date prévisionnelle de mise en œuvre :
Diversification des collections des bibliothèques		
Plateforme unique intercommunale accueillant les collections départementales	1 000 €	/
Accueil des bibliothèques du réseau à la plateforme	0 €	/
Mutualisation des collections		
Circulation de l'ensemble des documents (locaux, intercommunaux et départementaux) par la navette	900 €	/
Périodicité hebdomadaire du passage dans les bibliothèques	2 100 €	/
Total	4 000 €	

ANNEXE N°3 : Budget prévisionnel 2021-22 - Lecture publique de La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

Budget prévisionnel et réalisé 2021-2022

Projet lecture publique de la Communauté de communes de

Pays de Meslay Grez

DEPENSES		BP	%	Réalisé*	%	RECETTES		BP	%	Réalisé*	%		
Fonctionnement	Salaire et charges poste(s) bibliothécaire(s) interco Delphine Renier	41 000	82%		0%	STRUCTURE INTERCOMMUNALE	253 440	97%	0	0%			
	Salaire et charges autres(s) agent(s) interco des bibliothèques	0				DEPARTEMENT : action culturelle	2 462	1%	0	0%			
	Salaire et charges autre(s) poste(s) avec temps de travail dédié : Clarisse Lucie Ménage	80 500				DEPARTEMENT : fonction réseau	4 000	2%	0	0%			
	Déplacements et repas et autres frais de personnel	2 730				REGION		0%		0%			
	Autres charges de fonctionnement	65 000				MINISTERE CULTURE		0%		0%			
	Autres charges d'équipements (interco et dédiés) EMPRUNTS	24 700				Autres soutiens		0%		0%			
	TOTAL FONCTIONNEMENT	213 930					0		Autres recettes (don)	500	0%	0	0%
Activités	Automne 2021 : Conte musical "Fetus aun der Valf, un Pierre et le Loup klezmer", exposition et atelier (report Covid 2020)	3 720	3%		0%	Partenariat		0%		0%			
	Nuit de la lecture : Exposition et spectacle "Mouchka" - Cie Autrement Dit (report Covid 2021)	620											
	Printemps des bébés : exposition "Lune Machine" et atelier d'arts plastiques - Élodie Grondin ; spectacle "Petites traces" - Cie NoMORPa (report Covid 2021)	920											
	Atelier Stop motion C.Aline et F.Bigot	600											
	Rencontre auteur avec M.Lire	500											
	Venues d'auteurs Bull'Gomme	600											
	Spectacle La Bulle Sonore	500											
	Ss-total frais action culturelle interco lecture	7 460					0						
						0%		0%					
	Ss-total communication lecture (si frais spécifiques)	0					0						
	Total action cult. interco lecture en convention	7 460				3%	0	0%					
	Budget d'acquisition intercommunal	38 900				15%		0%					
	Total acquisitions lecture	38 900					0						
	Expositions BDM	112						0%					
	Frais déplacement opération 1er roman (Lecture en Tête)	0				0%		0%					
Total projets lecture hors convention	112		0										
TOTAL ACTIVITES (EN ET HORS CONV)	46 472	18%	0	0%									
TOTAL GLOBAL	260 402	100%	0	0%	TOTAL GLOBAL	260 402	100%	0	0%				

* Réalisé à remplir en fin de saison pour versement du solde

Calcul participation départementale 2021-2022 (septembre à septembre) au projet intercommunal lecture publique :

Objet	Prévisionnel		
	Participation prév.	%	Acompte 40 %
Action cult. intercommunale lecture en convention	2 462	33%	985
Structuration et fonctionnement logistique réseau	4 000	-	1 600
PARTICIPATION SOLLICITEE	6 462	2%	2 585

Plafond : 7 000€

Réalisé (fin de saison)		
Participation réalisée	%	Solde
0	33%	-985
-	-	-1 600
0	0%	-2 585

ANNEXE N°4 : Budget prévisionnel 2021-22 - Saison de territoire de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

Budget prévisionnel et réalisé 2021-2022									
Projet saison de territoire de la Communauté de communes de Meslay-Grez									
4 - BUDGET									
	DEPENSES				RECETTES				
	BP	%	Réalisé*	%	BP	%	Réalisé*	%	
Fonctionnement	Salaire et charges poste responsable saison				STRUCTURE INTERCOMMUNALE	69 187	78%	0	0%
	Salaire et charges médiation				DEPARTEMENT - Saison	7 927	9%	0	0%
	Salaire et charges ADMINISTRATION	25 345			DEPT - Aux Arts : représentations suppl.	1 200	1%		0%
	Salaire et charges COMMUNICATION				DEPT - Aux Arts : ateliers de pratique	1 200	1%		0%
	Salaire et charges accueil - billetterie		33%	0%	DEPT - Aux Arts : rbt billetterie	160	0%		0%
	Salaire et charges régie technique				REGION		0%		0%
	Déplacements et autres frais de personnel	1 250			MINISTERE DE LA CULTURE		0%		0%
	Charges de fonctionnement (dont billetterie)	2 310			Autres soutiens		0%		0%
	Charges d'équipement (intercommunal et dédié)				Autres soutiens		0%		0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	28 905		0		Entrées saison arts vivants	5 300	6%		0%
Activités	Fall In - Cie Presques Siamoisés	1 372			Autres recettes // Attribution compensation ville de Meslay du Maine // Poste de Caroline Hue-Guais	3 378	4%		0%
	La Mécanique de Petit Pierre - Cie du Moulin en Herbes	5 060			Autres recettes		0%		0%
	Petites Traces - Cie Nomorpa	4 800			Partenariat		0%		0%
	Sur le Fil - Cie A Fleur de Scène	4 000			Partenariat		0%		0%
	Now - Cie Les Tombées de la Lune	5 500							
	Emile et Angèle - T'Atrium	5 680							
	La Méningite des Poireaux // Frédéric Naud & Cie	5 800							
	Brass Bans Les Coniques // Collectif de musiciens	2 480							
	Kazi Classic - Cie Ernesto Barytoni	1 651	45%	0%					
	Tascabilissimo - Plus plus Prod	2 140							
	Rep. Supplémentaire Aux Arts Emile et Angèle (artistique uniquement)	1 544							
	Rep. Supplémentaire Aux Arts NOW (artistique uniquement)	800							
	Partenariat Spectacles en chemin (avec détail des spectacles)								
	Subv. Dépt - Représentations suppl. Aux Arts, collégiens (à déduire)	-1 200							
	Ss-total frais artist. saison arts vivants	39 627		0					
			0%		0%				
	Ss-total frais artist. saison art contemporain	0		0					
	Résidence 1								
	Résidence 2		0%		0%				
	Co-production 1								
	Co-production 2								
	Ss-total soutien à la création	0		0					
	Transport scolaire Ciné-enfant	2 000							
	Transport scolaire saison arts vivants	2 800	5%		0%				
	Ss-total transport éducation artistique et culturelle	4 800		0					
Conception documents de communication									
Impression documents de communication	6 000	10%		0%					
Insertions	1 720								
Diffusion documents de communication	700								
Ss-total communication saison de territ.	8 420		0						
Total projets saison en convention	52 847	60%	0	0%					
Ateliers de pratique sur temps scolaire Aux Arts, collégiens	1 200								
Subv. Dépt - Représentations suppl. Aux Arts, collégiens	1 200	7%		0%					
Partenariat Ensemble Instrumental de la Mayenne	0								
Spectacle Nuits de la Mayenne	4 200								
Total projets hors convention	6 600		0						
TOTAL ACTIVITES (EN ET HORS CONV.)	59 447	67%	0	0%					
TOTAL GLOBAL	88 352	100%	0	0%	TOTAL GLOBAL	88 352	100%	0	0%

* Réalisé à remplir en fin de saison pour versement du solde

Calcul participation départementale 2021-2022 (septembre à septembre) à la saison de territoire :

Objet	Prévisionnel			Plafond : 70 000€	Réalisé (fin de saison)		
	Participa-tion prév.	%	Acompte 40 %		Participa-tion réalisée	%	Solde
Saison de territoire : frais artistiques en convention	7 927	15%	3 171	0	15%	-3 171	
PARTICIPATION SOLLICITEE	7 927	9%	3 171	0	0%	-3 171	